



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Rapport d'activité 2008

Mars 2009

S O M M A I R E

	Introduction	page	2
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page	3
B.	Les accents de la politique générale	page	4
C.	Les services et organes		
1.	Le Service Information et Presse	page	7
2.	Le Service des Médias et des Communications	page	13
3.	La Commission d'Economies et de Rationalisation	page	39
4.	Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page	42
5.	Le Centre de Communications du Gouvernement	page	52
6.	Haut-Commissariat à la Protection nationale	page	66
7.	Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page	71
8.	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page	73
D.	Annexes		
-	Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	85
-	Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	88
-	Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page	95

Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'État pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'État aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

A. La coordination du Gouvernement et des Institutions

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'État ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'État centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'État (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Médiateur, Cour des Comptes, Conseil d'État, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un État démocratique. Il revient au Ministère d'État de coordonner les relations, d'une part, entre les différents départements ministériels, en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement, et d'autre part, entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés, qui l'adapte au rythme de travail de ses commissions.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2008, 40 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009.

* * * * *

B. Les accents de la politique générale

1. Activités au niveau national

L'année 2008 aura permis de faire avancer un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge et de concrétiser sur plusieurs points la mise en œuvre du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés en date du 4 août 2004.

Ainsi, l'œuvre de refonte et de révision de la Constitution a-t-elle été poursuivie sous l'égide de la Chambre des Députés. Les travaux menés à ce niveau ont abouti à trois lois constitutionnelles. Il s'agit, tout d'abord, de la loi du 31 mars 2008 portant création d'un article 32*bis* nouveau de la Constitution. Cette loi a inséré les partis politiques dans le texte constitutionnel et permis de combler ainsi un vide laissé jusque-là dans notre arsenal législatif. Ladite révision est l'expression de la volonté politique de moderniser le texte de la Constitution et de le mettre en concordance avec la pratique institutionnelle. Les deux autres lois constitutionnelles concernent l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Il s'agit des lois du 23 octobre 2008 portant révision de l'article 9, alinéa 1^{er}, respectivement de l'article 10, de la Constitution. La modification confère désormais aux juridictions administratives le contentieux sur les matières de l'acquisition, de la conservation et de la perte de la nationalité luxembourgeoise. Jusqu'à présent, les décisions concernant la naturalisation prises par le pouvoir législatif dans le cadre d'un texte de loi ne pouvaient faire l'objet d'aucun recours juridictionnel. Or, le changement de la législation, opéré par la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, a réalisé un transfert de compétence en cette matière vers le pouvoir exécutif, avec la possibilité d'un recours juridictionnel. Comme ce transfert ne manquera pas de produire des contestations, le texte réserve aux juridictions administratives le contentieux sur les matières de l'acquisition, de la conservation et de la perte de la nationalité luxembourgeoise.

Par ailleurs, le Gouvernement a déposé le 3 décembre 2008 le projet de révision de l'article 34 de la Constitution (Doc. Parl. 5967), adopté en première lecture par la Chambre des Députés le 11 décembre 2008. Ledit projet de révision constitutionnelle a pour finalité de renforcer le fonctionnement démocratique des institutions de l'État et de préciser les compétences du Grand-Duc dans notre système de monarchie constitutionnelle. Le texte proposé modernise notre Constitution en rapprochant son texte de la pratique constitutionnelle de notre pays. Il a pour objet essentiel d'éviter que le Grand-Duc ne puisse être amené à donner son consentement à un texte de loi adopté par une majorité parlementaire alors qu'il désapprouve en tout ou en partie son contenu. Face à l'impossibilité du Grand-Duc de participer au débat politique, le Gouvernement a proposé d'enlever du texte constitutionnel la sanction grand-ducale de la loi.

En ce qui concerne les travaux menés à leur fin en relation avec d'autres initiatives législatives, il y a lieu de mentionner, tout d'abord, la mise en œuvre par le Ministère d'État de la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques, qui a instauré des règles contraignantes et transparentes concernant le financement public et privé des partis politiques. Ainsi, dès mars 2008,

les premières dotations financières mensuelles ont été versées aux partis politiques qui ont satisfait aux critères d'éligibilité fixés par la loi précitée.

Ensuite, il convient de mentionner le changement significatif apporté par la loi du 19 décembre 2008 portant modification de la loi électorale et de la loi relative au référendum au niveau national, qui a intégré la proposition de loi, déposée le 14 novembre 2007, par Monsieur le Député Paul-Henri MEYERS (Doc. Parl. 5803). La nouvelle loi vise à éviter, sans toutefois aller jusqu'à interdire, les doubles candidatures au cas où les élections européennes et nationales continuent de coïncider. La loi permet d'assurer que les préférences des électeurs exprimées lors du vote soient respectées dans une plus large mesure que par le passé. Les modifications apportées au dispositif existant sont formulées de sorte qu'elles permettent de se rapprocher du cas de figure où les premiers élus de chaque liste acceptent leur mandat et représenteront effectivement le Luxembourg au Parlement européen. Cet objectif est atteint par la réduction du nombre de candidats par liste de douze à six.

Pendant l'année 2008, le Premier Ministre, Ministre d'État, a aussi déposé un certain nombre de projets de loi relevant du champ d'attribution du Ministère d'État.

Il en est ainsi, tout d'abord, du projet de loi portant création d'une Commission consultative des Droits de l'Homme au Grand-Duché de Luxembourg, déposé le 8 mai 2008 et devenu la loi du 21 novembre 2008. L'intention de créer une Commission consultative des Droits de l'Homme, annoncée une première fois dans la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, s'est concrétisée par le règlement du Gouvernement en Conseil du 26 mai 2000 portant création d'une Commission consultative des Droits de l'Homme. Or, à l'occasion de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays le 9 mai 2007, le Premier Ministre avait indiqué que le Gouvernement entendait conférer un statut légal à la Commission consultative des Droits de l'Homme. Le projet de loi afférent a été élaboré en étroite concertation avec les membres de l'actuelle Commission consultative des Droits de l'Homme, celle-ci l'ayant approuvé en date du 28 janvier 2008. La loi reprend les grandes orientations du règlement du Gouvernement en Conseil précité qui a fait ses preuves au cours des dernières années. Conformément aux principes de Paris, la Commission reste un organe consultatif appelé à conseiller le Gouvernement dans le domaine de la promotion des droits de l'homme au Grand-Duché. Elle se prononce, soit à la demande du Gouvernement, soit à sa propre initiative sur toute question de portée générale concernant les droits de l'homme au Grand-Duché. Elle veille à l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Luxembourg est partie. Elle conseille le Gouvernement au niveau de l'élaboration des rapports que le Luxembourg doit présenter aux organes et comités des institutions internationales de défense des droits de l'homme. Ses travaux seront rendus publics et ses avis relatifs aux projets et propositions de loi seront publiés comme documents parlementaires.

Parmi les autres projets élaborés et déposés au cours de l'année 2008, on peut encore citer le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, qui fut déposé le 26 novembre 2008. Dans l'attente que les travaux de transposition de la directive sur les services audiovisuels soient menées à bonne fin, cette loi aura pour finalité de procéder à un certain nombre d'adaptations de la loi sur les médias électroniques qui concernent pour l'essentiel la

Commission indépendante de la radiodiffusion et le Conseil national des programmes qui se voient attribuer des pouvoirs de sanction propres et gradués. Ladite modification requiert par ailleurs un certain nombre d'adaptations au niveau des compétences des organes et autorités appelés à intervenir en la matière.

Le Ministère d'État a encore élaboré le projet de loi relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale, qui a été déposé le 11 novembre 2008. Ce projet clarifie tant le statut que les missions de l'Œuvre afin de lui permettre, sans remettre en cause ses attributions traditionnelles, de répondre à de nouveaux défis. Les dispositions relatives à la Loterie Nationale sont notamment complétées dans la perspective de la nécessaire lutte contre la dépendance au jeu.

L'année 2008 a enfin permis de poursuivre les travaux de finalisation d'un certain nombre d'autres projets législatifs qui seront bientôt prêts pour être introduits dans la procédure législative. Il en est ainsi de la révision en profondeur du projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. Parl. 5347), et qui devrait aboutir à un nouveau projet de texte gouvernemental sur la structure du Haut-Commissariat à la Protection nationale. Il s'agit en outre de l'avant-projet de loi cadre du Centre de Communications du Gouvernement (CCG) ou encore de celui appelé à régler l'accès à l'information disponible au niveau de l'administration, respectivement l'accès aux documents administratifs.

A signaler au passage, que le Ministère d'État a joué un rôle moteur dans la création d'un cadre moderne pour la promotion du mécénat et de l'engagement philanthropique privé. Ainsi, dès le 22 mai 2008, soit un mois après le colloque organisé sur le thème de la philanthropie au Luxembourg, le Premier Ministre avait fait une première déclaration en faveur de la philanthropie dans son discours sur l'État de la Nation, concrétisée le 19 décembre 2008 par le vote d'un ensemble de lois modernisant le cadre de la philanthropie au Luxembourg. L'État est en outre intervenu à côté de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte en tant que co-fondateur de la Fondation de Luxembourg, établissement d'utilité public dédiée à la promotion de l'engagement philanthropique privé et reprenant notamment le rôle de fondation « abritante ».

A noter enfin que les services du Ministère ont continué à participer aux travaux du Comité de Coordination pour la Modernisation de l'État (CCME) créé en 2004 et placé sous l'autorité du Gouvernement en Conseil. Ledit comité a notamment pour objet de coordonner la politique en matière de gouvernance électronique.

* * * * *

C. Les services et organes

1. Le Service Information et Presse (SIP)

1. Information gouvernementale et relations presse

L'année 2008 fut encore une année chargée pour le département qui a dû répondre à des sollicitations permanentes des représentants des médias à travers le monde au fil des événements nationaux, européens et internationaux.

L'événement national marquant de l'année 2008 fut en effet le débat sur l'euthanasie avec, comme point d'orgue, la modification de l'article 34 de la Constitution qui a suscité un très vif intérêt auprès des médias européens et de très vives réactions auprès des citoyens luxembourgeois et européens qui se sont adressés en grand nombre au Service information et presse.

Au plan européen, le Non irlandais au référendum sur la ratification du traité de Lisbonne, le 12 juin 2008, et l'incertitude quant à l'avenir du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne ont fortement mobilisé le département, notamment pour ce qui est de la gestion de très nombreuses demandes d'interviews à l'adresse du Premier ministre et des autres ministres compétents.

En automne, la crise financière a dicté l'activité du département, notamment en ce qui concerne les demandes d'informations et/ou d'interviews à l'attention du Premier ministre, plus précisément en sa fonction de président de l'Eurogroupe.

Le département a ainsi collecté non moins de 500 demandes d'interviews pour le Premier ministre en 2008. 112 demandes d'interviews ont effectivement pu être accordées par le Premier ministre, interviews qui ont été organisées, suivies et archivées par le département.

S'y ajoute une multitude de demandes d'information de représentants des médias, des milieux intéressés et des citoyens sur divers aspects de l'activité et de la politique gouvernementales que le département a traitées tout au long de l'année 2008.

Il est à noter que des membres du département participaient à chaque déplacement international du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, au cours de l'année. Les activités médiatiques au cours de ces déplacements ont été organisées par les membres du département, c'est-à-dire les demandes d'interview ad hoc, les conférences de presse, la couverture photographique, la communication publique ainsi que l'organisation et la transcription des discours et autres interventions.

Dans le cadre des élections législatives et européennes du 7 juin 2009, le département a activement contribué à l'élaboration de la campagne médiatique officielle pour lesdites élections, notamment en organisant des réunions avec les partis politiques et les responsables des médias concernés par cette campagne, à savoir RTL Télé Lëtzebuerg, RTL Radio Lëtzebuerg et Radio 100,7, et en soumettant

au Conseil de gouvernement un projet de document portant organisation de la campagne en début de l'année 2009.

2. Monitoring

En 2008, le SIP a poursuivi son monitoring de la presse audiovisuelle nationale et internationale.

Le SIP effectue un suivi analytique des bulletins d'information de la radio 100,7 et de RTL Radio Lëtzebuerg les matins et midi. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux membres du gouvernement qui le souhaitent.

Le SIP réalise par ailleurs des transcriptions *verbatim* de reportages, interviews et commentaires politiques jugés intéressants, diffusés tant par les radios et télévisions nationales qu'internationales. Ces transcriptions sont diffusées aux membres du gouvernement, hauts fonctionnaires et missions diplomatiques luxembourgeoises qui le souhaitent.

Ponctuellement, le SIP réalise également des transcriptions de discours et de conférences de presse de membres du gouvernement jugés particulièrement importants.

Les transcriptions de discours et d'interviews des membres du gouvernement sont publiées sur le site Internet www.gouvernement.lu.

3. Revues de presse

En 2008, le SIP a mis quotidiennement à la disposition des ministres ainsi qu'aux fonctionnaires trois revues de presse distinctes sur le site Internet <http://www.extranet.sip.etat.lu/revuepub/> (réseau informatique de l'État) ainsi que sur le site <http://extranet.sip.lu/revuepub> (accessible seulement avec Login et Password).

1. La revue de presse nationale

La revue de presse nationale se base sur une grande partie de la presse quotidienne, hebdomadaire et mensuelle luxembourgeoise et reprend tous les articles d'intérêt pour les membres du gouvernement. Ces articles sont complétés par des articles et commentaires parus sur des sites des médias luxembourgeois tels que www.wort.lu, www.tageblatt.lu, www.rtl.lu, etc.

2. La revue de presse internationale 1

Le SIP crée quotidiennement deux revues de presse internationales.

La revue de presse internationale 1 est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels ainsi que d'articles sélectionnés dans des bases de données telles que Factiva ou GoogleNews. Cette revue de presse vise avant tout à reprendre tous les articles de la presse étrangère traitant du Luxembourg ou citant des membres du gouvernement.

Hormis cela, la revue de presse internationale 1 fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale, des relations internationales, de la politique européenne ainsi que de la situation des entreprises luxembourgeoises à l'étranger. En plus, cette revue de presse recueille tous les articles susceptibles d'intéresser les membres du gouvernement luxembourgeois, tels que des articles traitant de la politique européenne, de la situation politique et économique de nos pays voisins ainsi que des grands sujets de la politique internationale.

3. La revue de presse internationale 2

La revue de presse internationale 2 se base également sur une trentaine de journaux internationaux, des quotidiens, hebdomadaires et mensuels, ainsi que sur des bases de données. Contrairement à la revue de presse internationale 1, la revue de presse internationale 2 ne dépend pas de l'actualité et reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

4. Relations publiques

Le SIP a organisé et encadré les délégations média étrangères accompagnant les membres du gouvernement, des personnalités politiques et d'autres hauts dignitaires en visite au Luxembourg. Ceci fut le cas notamment dans le cadre de la visite d'État de la présidente de la Finlande. Il a joué ce même rôle lors de multiples rencontres bilatérales.

La coordination et l'organisation de la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel à l'étranger furent également gérées par le SIP.

À l'instar des années précédentes, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias et plus particulièrement lors de la visite d'État en Suède et de la visite de S.A.R. la Grande-Duchesse au Sénégal.

En matière de gestion de crise, le SIP, ayant dans ses attributions la communication gouvernementale en cas de crise, a participé à un grand nombre de réunions sur la sécurité tant au niveau national qu'au niveau européen.

Sous la présidence du SIP, les responsables de la communication des départements ministériels se sont régulièrement rencontrés afin de s'échanger sur les différents aspects de la communication gouvernementale. Ils ont également été conseillés par le SIP dans l'exercice de leurs fonctions et ont pu suivre des formations spécifiques.

Le SIP a continué en 2008 d'offrir son aide en matière de campagnes de communication aux ministères et institutions qui en ont fait la demande (ministère de l'Égalité des chances, ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Commissariat du gouvernement aux étrangers, Service e-Luxembourg, ministère de la Famille et de l'Intégration, ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, ministère du Travail et de l'Emploi).

En dehors des heures de bureau, le SIP est également à disposition des ministères par le biais de son service de permanence. Ce service fonctionne 7 jours sur 7, 24

heures sur 24 au numéro de téléphone 621 13 11 11. L'envoi des communiqués de presse ainsi que de toute autre information destinée aux médias peut ainsi être garanti grâce à l'engagement bénévole des collaborateurs du SIP.

5. Communiquer l'Europe

Dans le cadre de l'initiative www.europaforum.lu, le SIP a, avec le concours du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, continué à organiser le débat européen. Une dizaine de manifestations ont été organisées dans ce contexte (fête de l'Europe, débats dans les écoles, séminaires au sujet de l'Europe, consultation citoyenne). Le SIP a en outre assuré la coordination de la réalisation d'une brochure en quatre langues au sujet du traité de Lisbonne.

Le SIP a activement participé à des réunions organisées par les institutions européennes à Bruxelles. Au sein du groupe de travail « information » du Conseil de l'Union européenne, les grandes priorités de la politique d'information et de communication européenne figuraient au centre des discussions.

6. Internet

En matière d'information du grand public sur les activités des membres du gouvernement, le SIP a continué à améliorer et alimenter le site Internet du gouvernement qui compte désormais plus de 20.000 pages et qui figure parmi les sites publics luxembourgeois les plus consultés.

L'équipe rédactionnelle du SIP y a publié en 2008 plus de 800 communiqués de presse des ministères et administrations de l'État, 294 interviews et 65 discours des membres du gouvernement et a elle-même rédigé plus de 700 articles sur l'actualité gouvernementale.

Le SIP a également répondu aux questions des internautes luxembourgeois et étrangers qui se sont adressés au gouvernement via l'adresse de contact qui figure sur le site Internet. Avec le débat sur l'euthanasie et la crise financière et économique, le nombre de demandes ainsi traitées en 2008 s'est élevé à presque 2.000.

L'équipe Internet du SIP a régulièrement mis à jour le site mis en place par les autorités compétentes en matière de grippe aviaire. En collaboration avec le SEL et le CIE, le SIP a achevé les travaux relatifs au lancement du site www.luxembourg.lu, site de promotion du Grand-Duché ciblant plus spécifiquement un public international.

7. Edition

En 2008, le SIP a édité plusieurs nouvelles publications et a procédé à des mises à jour de publications existantes.

Nouvelles publications

La série des *à propos...* s'insère dans une collection dont chaque numéro met en lumière un sujet bien précis en relation avec le Grand-Duché (politique, langues, culture...).

A propos... du théâtre au Luxembourg

Brochure sur l'évolution théâtrale depuis le XIX^e siècle. S'attardant également sur le théâtre de nos jours – y compris le café-théâtre et le théâtre jeune public –, elle fait un rapide tour d'horizon des différentes salles de spectacle du Grand-Duché de Luxembourg. Disponible en français, allemand et anglais.

A propos... Histoire du Grand-Duché de Luxembourg

Brochure sur l'évolution du pays du X^e siècle à nos jours. Une ligne du temps permet également de retracer aisément les principales dates-clé de l'histoire du Luxembourg et de les placer dans un contexte international. Disponible en français, allemand et anglais.

A propos... du Luxembourg multiculturel

Brochure sur une particularité influençant tous les aspects de la vie du Luxembourg : plus de 160 nationalités vivent sur le territoire du Grand-Duché. Cette publication se penche sur l'histoire du pays en matière de mouvements migratoires et sur son évolution d'un pays d'émigration vers un pays d'immigration. Disponible en français, allemand et anglais.

Bulletin d'information et de documentation (janvier-août 2008)

Le Bulletin renseigne sur les activités des membres du gouvernement luxembourgeois pendant la période couverte par chaque numéro: visites des ministres à l'étranger, visites au Luxembourg, discours, etc.

8. Mises à jour

Panorama (français, allemand, anglais et grec)

Cette publication présente le Luxembourg au travers de courts chapitres consacrés, entre autres, à l'histoire, la vie politique, la géographie, la population, l'économie et la culture.

à propos... des langues au Luxembourg (français, allemand et anglais)

à propos... de la littérature au Luxembourg (français, allemand et anglais)

9. Diffusion des publications

Au total, en 2008, le SIP a diffusé près de 32.000 brochures et ouvrages de promotion du Luxembourg et de son gouvernement aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Le Service des Médias et des Communications

Introduction

Tout au long de l'année 2008, le Ministre des Communications, appuyé par le Service des médias et des communications, a consacré d'importants efforts aux discussions menées au niveau européen au sujet du cadre réglementaire de l'Union européenne pour les réseaux et services de communications électroniques (« Paquet Télécom »), comportant un enjeu substantiel pour le Luxembourg et son secteur des médias et des communications.

Au niveau national, les activités ont surtout été caractérisées par le renforcement et la sécurisation des infrastructures de communications électroniques et à l'amélioration de la connectivité du Luxembourg, ce qui bénéficie tant aux citoyens qu'aux entreprises.

Les initiatives qui visent à améliorer la compétitivité de notre pays et les activités de promotion plus systématiques portent des fruits : le nombre d'entreprises du domaine TIC (technologies d'information et de communication), qui s'établissent à Luxembourg, a encore augmenté en 2008.

1. Le paysage des médias en 2008¹

1.1. La télévision

Après la signature en 2007 des accords entre le Gouvernement et la CLT-UFA visant le renouvellement du dispositif de concessions de cette dernière, les nouvelles concessions et permissions ont été accordées le 3 mars 2008. La durée des concessions et permissions s'étend jusqu'au 31 décembre 2020.

Le renouvellement anticipé donne ainsi à la CLT-UFA la sécurité juridique nécessaire au développement de ses services à partir du Luxembourg.

1.1.1. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes.

¹ Pour la liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2008, veuillez consulter le Portail des médias et des communications (<http://www.mediacom.public.lu>).

Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2008, le plafond prévu, qui augmente de 6% par an jusqu'en 2010, a atteint 7.650.000 € de recettes publicitaires brutes. Le plafond est appliqué avec une certaine flexibilité et les recettes excédentaires ont été mises en réserve afin de permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique soit à tout moment à la pointe du progrès.

Le programme principal et sa déclinaison sont diffusés en numérique terrestre par le canal 27 et sont repris par les différents opérateurs de télédistribution ou d'IPTV.

Le programme RTL Télé Lëtzebuerg comporte entretemps un sous-titrage en langue française et allemande.

1.1.2. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résidant, également un public d'un ou de plusieurs autres pays. Les programmes relevant de cette catégorie sont diffusés par la CLT-UFA à partir du Luxembourg moyennant une fréquence terrestre luxembourgeoise.

En 2008, l'offre telle qu'elle existait en 2007 a été enrichie par un nouveau programme en langue néerlandaise qui représente la particularité qu'il est destiné à la réception par les appareils de téléphones mobiles.

En 2008, à l'occasion du 20^{ième} anniversaire de la chaîne RTL TVi, un programme temporaire a été diffusé pendant quelques mois afin de célébrer cet événement.

1.1.3. Les programmes luxembourgeois par satellite

Relèvent de cette catégorie de programmes, les programmes qui bénéficient d'une concession pour programme par satellite accordée par les autorités luxembourgeoises et qui sont en conséquence diffusés par un système de satellite qui ne doit pas nécessairement être celui opéré par la SES.

Au courant de l'année 2008, cette catégorie de programmes a été complétée par un nouveau programme en langue allemande, diffusé sous la dénomination EM 24 et qui est dédié principalement aux émissions de téléachat, de publiereportage et de télépromotion. Il contient également des émissions d'information et de divertissement.

A également été lancé au cours de l'année sous revue, le programme en langue italienne Current Tv qui est destiné principalement au territoire italien.

1.1.4. Les programmes luxembourgeois par câble

En 2008, les concessions par câble pour les programmes Nordlicht, Uelzechtkanal et Dok.den oppene Kanal ont été renouvelées.

1.2. Les réseaux de communication télévisuelle

1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution et d'IPTV (Internet Protocol Television)

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 80% des ménages sont abonnés à un réseau câblé.

Le passage au numérique dans le câble est également en cours. Depuis 2008, tous les réseaux importants offrent la télévision numérique. L'arrêt de l'analogique dans le câble ne devrait pas intervenir avant la fin 2011. Le Gouvernement avait en effet demandé aux câblo-opérateurs, qui ont accepté, de prévoir une phase de transition et d'offrir encore au moins les 20 à 30 chaînes les plus importantes en analogique jusqu'à la fin 2011.

Le nombre d'abonnés ayant opté pour la télévision numérique est en nette augmentation.

A cela vient s'ajouter depuis 2008 une offre d'IPTV. Bien que celle-ci ne soit pas encore disponible sur tout le territoire, elle permet dorénavant à une partie des ménages d'exercer librement leur choix entre deux offres concurrentes pour la réception d'une gamme complète de programmes télévisés.

1.2.2. La diffusion numérique terrestre

Le passage au numérique terrestre a été largement mené à bien au Luxembourg en 2006, quand la CLT-UFA a fait passer au numérique les principaux canaux utilisés pour la télévision terrestre. Le pays garde une réserve suffisante pour les éditeurs de programmes autres que CLT-UFA, ainsi que pour de nouvelles applications telles que la télévision mobile ou la télévision à haute définition ou d'autres usages à définir dans le contexte du « dividende numérique ». A noter qu'en 2008 un réseau en DVB-H a été mis en place pour réaliser une étude sur la télévision mobile dans le cadre du projet de recherche européen Movies.

1.2.3. Les réseaux satellitaires

La société SES ASTRA ayant son siège à Betzdorf bénéficie d'une concession de l'État luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio. Au 31 décembre 2008, 14 satellites ASTRA étaient en orbite dans l'arc géostationnaire.

Les satellites Astra servent ensemble plus de 48 millions de ménages pour la réception directe de la télévision par satellite. 117 millions de ménages reçoivent des programmes d'un satellite du groupe Astra si on inclut la réception par l'intermédiaire du câble.

Ensemble avec les satellites Sirius, les satellites de SES ASTRA diffusent près de 2500 programmes de télévision, de radio ou interactifs. De nouveaux programmes en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante

plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe, avec 64 chaînes diffusées en fin d'année. Le nouveau service ASTRA2Connect, permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable, est désormais offert dans 11 pays européens et est utilisé par 30.000 abonnés. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales.

1.3. La radio sonore

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR), à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance

1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1^{er} janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. La permission pour la diffusion du programme par les fréquences 92,5 MHz et 88,9 MHz a été renouvelée le 3 mars 2008, jusqu'au 31 décembre 2020.

1.3.2.2. La radio socioculturelle

L'établissement de radiodiffusion socioculturelle, créé par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, a fêté en 2008 ses quinze années d'antenne.

La radio socioculturelle est devenue un acteur établi du paysage radiophonique luxembourgeois et entretient de nombreuses relations de coopération et de partenariat avec des organisateurs de manifestations culturelles.

La particularité de cette radio réside dans le fait qu'elle est financée par une subvention de l'État qui lui permet de diffuser un programme exempt d'interruptions publicitaires.

1.3.3. Les radios à émetteurs de faible puissance

1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusée par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusée par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif. Enfin, Eldorado diffusée par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les permissions ont une durée de dix ans. En 2002, elles ont toutes été renouvelées par la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

1.3.4. La radio numérique

Le Service des médias et des communications, en coopération avec l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution en matière de radio numérique terrestre en Europe.

A côté de la norme DAB introduit dans différents pays européens avec un succès variable, les normes DAB+, DMB, HD Radio et DRM (Digital Radio Mondiale) présentent chacune leurs particularités. Au Luxembourg, Broadcasting Center Europe a mis en place différents émetteurs DRM en ondes courtes et en ondes moyennes permettant une couverture internationale et CLT-UFA diffuse désormais ses programmes RTL francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone en numérique. Pour une couverture nationale, il sera intéressant de suivre les développements en cours dans les pays qui prennent un nouveau départ, tels que la France par exemple.

1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

Onze organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuenger Journal	Editions Lëtzebuenger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuenger Land	Editions d'Lëtzebuenger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2008 a été fixé par règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 à un montant de 408.000 €, dont résulte une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 136.000 € complétée par une subvention par page rédactionnelle de 116,99 €.

Voici les montants alloués en 2008 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues :

Luxemburger Wort	1 489 776 €
La Voix du Luxembourg	942 846 €
Le Jeudi	368 683 €
Le Quotidien	1 182 487 €
Lëtzebuenger Journal	523 533 €
Lëtzebuenger Land	254 462 €
Revue	318 239 €
Tageblatt	1 702 054 €
Télécran	335 243 €
Woxx	226 156 €
Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	346 545 €
Total	7 690 025 €

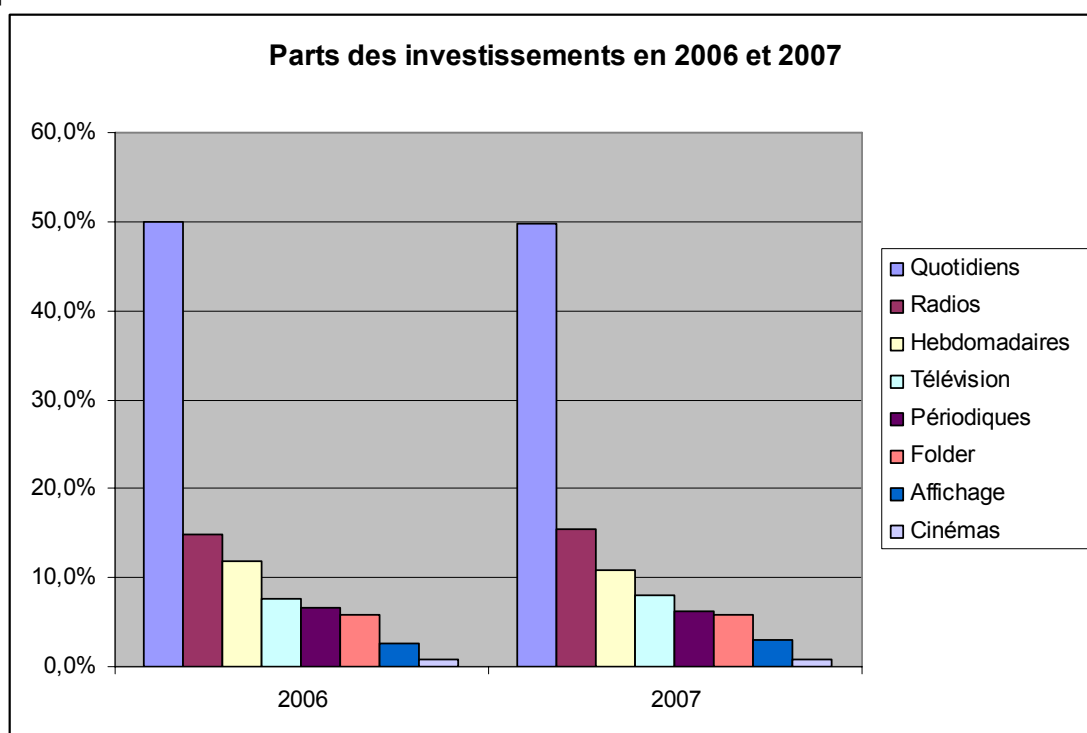
1.5. L'évolution du marché publicitaire

Depuis 15 ans, le Service des médias et des communications met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois, à savoir la pige publicitaire.

En 2007², selon la pige publicitaire, les investissements publicitaires bruts dans les médias au Luxembourg ont augmenté de 8%.

Les plus grandes variations des investissements ont été mesurées auprès des quotidiens (+7%), des radios (+12%) et de la télévision (+14%). En 2007, deux périodiques (Rendez-vous Luxembourg et Luxembourg Féminin) et deux nouveaux quotidiens gratuits (L'Essentiel et Point 24) ont été rajoutés à la pige.

La part des investissements dans les différents supports reste invariable fin 2007 par rapport à 2006 :



1.6. L'étude Plurimédia : évolution du lectorat et des audiences

En juillet 2008 ont été publiés les résultats de l'étude « TNS ILRES PLURIMEDIA ».

L'étude comporte les chiffres clés au sujet du lectorat de la presse écrite et de l'audience des médias audiovisuels. La fréquentation des salles de cinéma et la consultation de sites Internet – bien qu'encore de façon incomplète – sont également couvertes par cette étude.

² Les données de fin d'années 2008 ne sont pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.

		2005/2006	2006/2007	2007/2008
Quotidiens	D'Wort	47,10%	46,50%	44,40%
	Tageblatt	16,40%	15,10%	14,10%
	Le Quotidien	7,10%	7,30%	7,10%
	La Voix du Luxembourg	6,80%	6,50%	6,60%
	Lëtzebuenger Journal	2,80%	3,10%	3,10%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	0,80%	0,90%	0,60%
	L'Essentiel	-	-	23,70%
	Point24	-	-	12,00%
Hebdomadaires	Télécran	34,30%	33,60%	31,80%
	Lux-Post	25,00%	26,30%	29,10%
	Revue	23,80%	23,00%	22,20%
	Lux Bazar	14,90%	14,20%	14,20%
	De Neie Feierkrop	-	12,90%	11,90%
	Contacto	10,70%	10,60%	10,50%
	Le Jeudi	7,20%	7,70%	8,10%
	D'Lëtzebuenger Land	2,90%	3,30%	2,80%
	De Lëtzebuenger Bauer	3,30%	2,90%	2,60%
	Woxx	1,50%	1,80%	1,90%
Bimensuels	Correio	3,20%	3,00%	3,10%
Mensuels	De Konsument	-	25,10%	24,00%
	Auto Revue	23,00%	23,70%	22,30%
	Auto Moto	19,40%	20,50%	21,20%
	Musel Zeidung	10,40%	10,30%	9,10%
	Agenda Lux	6,10%	6,80%	7,70%
	Graffiti	6,60%	6,30%	4,80%
	Femmes Magazine	5,20%	5,50%	7,40%
	Nightlife	-	-	5,00%
	PaperJam	5,00%	5,30%	5,80%
	Rendez-vous Lëtzebuerg	3,20%	4,10%	4,90%
	Sauer Zeidung	3,50%	3,90%	3,80%
	Auto-Loisirs	2,40%	2,80%	2,60%
	Merkur	3,00%	2,80%	2,50%
	Ardenner Express	-	-	2,10%
	Horesca	3,10%	2,70%	2,70%
	D'Handwierk	2,60%	2,30%	2,00%
	Echo de l'Industrie	1,90%	1,50%	1,30%
	Business Review	-	-	1,10%
	Agefi	-	-	1,00%
Périodiques	Autotouring	28,80%	31,90%	32,50%

	Gaart an Heem	15,20%	13,70%	11,20%
	Foyer de la Femme	8,60%	8,20%	6,60%
	Regulus	8,20%	7,90%	6,80%
	Flydoscope	7,20%	5,20%	5,30%
	Ugda	4,50%	4,50%	4,10%
	Fëscher a Jeeër	3,20%	3,70%	2,90%
	Check In	2,70%	2,40%	3,00%
	Elan	2,40%	1,30%	1,10%
	Wunnen	-	-	2,70%
	De Keisecker	-	-	2,30%
	Made in Luxe	-	-	2,30%
	Entreprises Magazine	-	-	1,70%
Dépliants publicitaires	I-Mail	55,40%	54,50%	58,20%
	Dépliants distribués avec Lux-Post	48,00%	48,90%	47,30%
	Autres dépliants	47,60%	49,70%	50,00%

		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
		12 ans et plus	15 ans et plus	12 ans et plus	15 ans et plus	12 ans et plus	15 ans et plus
Radio	RTL Radio Lëtzebuerg	46,10 %	46,90 %	46,20 %	47,00 %	41,70 %	42,50%
	Eldoradio	13,10 %	13,00 %	14,30 %	14,10 %	16,00 %	15,70%
	DNR	12,50 %	12,70 %	10,70 %	10,70 %	10,50 %	10,80%
	Radio Latina	5,50%	5,50%	4,90%	5,00%	5,40%	5,50%
	Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	4,50%	4,70%	4,20%	4,40%	3,90%	4,10%
	Radio Ara	0,90%	0,90%	1,20%	1,30%	1,30%	1,30%
TV	RTL Télé Lëtzebuerg	37,10 %	37,80 %	35,10 %	35,80 %	32,90 %	33,70%
	Den 2ten RTL	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
	TF1	17,50 %	17,80 %	16,80 %	17,20 %	16,10 %	16,40%
	ARD	14,40	14,90	15,00	15,50	13,30	13,90%

		%	%	%	%	%	
	Pro 7	11,70 %	11,30 %	13,20 %	12,70 %	13,50 %	12,80%
	RTL Télévisio n	14,90 %	15,00 %	13,00 %	12,70 %	13,90 %	13,70%
	ZDF	12,60 %	13,00 %	11,60 %	11,90 %	14,40 %	14,90%
	M6	10,20 %	10,20 %	7,90%	8,00%	10,00 %	10,00%
	France 2	9,20%	9,50%	7,80%	8,00%	8,00%	8,00%
	Sat 1	8,50%	8,40%	7,30%	7,30%	7,60%	7,50%
	RTP Internacio nal (RTP1, RTP2)	6,90%	6,90%	6,50%	6,50%	6,40%	6,40%
	Vox	5,40%	5,40%	6,30%	6,30%	5,90%	6,00%
	RTL 2	5,50%	5,10%	5,20%	4,90%	4,90%	4,60%
	SIC	1,70%	1,70%	3,30%	3,40%	0,04%	0,04%
	France 3	4,30%	4,40%	2,90%	3,00%	4,40%	4,50%
	RTL-Tvi	3,90%	4,10%	2,80%	2,90%	4,30%	4,50%
	Südwest (RP ou BW)	2,50%	2,60%	2,60%	2,70%	3,30%	3,40%
	La Une	2,50%	2,60%	2,50%	2,60%	3,10%	3,20%
	3 Sat	2,20%	2,30%	2,30%	2,40%	2,40%	2,50%
	RAI UNO	2,90%	2,90%	2,30%	2,40%	2,10%	2,20%
	RTL 9	2,90%	2,90%	2,10%	2,20%	1,50%	1,50%
	DSF	2,00%	2,00%	2,10%	2,00%	2,40%	2,40%
	Super RTL	2,70%	2,30%	2,00%	1,50%	1,90%	1,70%
	MTV	2,50%	2,20%	2,00%	1,60%	1,90%	1,60%
	Kabel 1	2,00%	2,10%	1,90%	1,80%	2,20%	2,20%
	Nordlicht TV					5,6%	5,8%
	Chamber TV					4,4%	4,6%
	Uelzecht kanal					3,2%	3,3%
Cinéma	Utopolis	6,70%	6,60%	7,50%	7,30%	7,90%	7,50%
	Utopia	1,60%	1,70%	1,70%	1,80%	1,60%	1,70%
	Autres cinémas	1,00%	0,90%	0,90%	0,90%	0,80%	0,80%

Télétexte		20,50 %	20,30 %	20,50 %	20,10 %	22,00 %	21,70%
Internet		39,20 %	39,20 %	44,60 %	44,30 %	49,20 %	48,90%
	www.rtl.lu			6%	6%	6%	6%

1.7. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques

1.7.1. La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)*

Au cours de l'année 2008, la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) a rendu 11 avis positifs :

- quatre avis en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois de télévision par satellite ;
- deux avis en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois à rayonnement international ;
- trois avis visant le renouvellement de trois concessions existantes pour programme luxembourgeois par câble ;
- deux avis visant le renouvellement de deux concessions existantes pour programme luxembourgeois par satellite.

Dans la réunion du 18 avril 2008, la CIR a rendu son avis sur le projet de loi sur les médias électroniques pour le transmettre au Ministre des Communications.

Huit permissions pour radios locales ont été renouvelées pour une durée de cinq ans.

* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

1.7.2. Le Conseil national des programmes*

Politique audiovisuelle et législation

1. Au mois de novembre 2008, le projet de loi portant sur la réforme des médias électroniques a été présenté à la presse. Une bonne partie de ce projet concerne la réforme du CNP; en effet, ce dernier devra être doté du pouvoir de sanction prochainement. Toujours sur la voie de professionnalisation du CNP, une 2^e personne a été engagée en 2008 pour les besoins du secrétariat.

2. Une délégation du CNP a rencontré en 2008 Madame la Commissaire Viviane Reding, en charge des médias. Bien évidemment, la transposition de la nouvelle directive sur les « Services des Médias Audiovisuels » a été un des sujets à l'ordre du jour.

D'autre part, l'intervention récente de la Commission en matière de jeux vidéo a fait l'objet d'un échange de vues approfondi.

Le Président du CNP a salué les projets tels que 'PEGI' (Pan European Games Information) et a regretté en même temps que l'intérêt y accordé au Grand-Duché de Luxembourg est limité ; le CNP, pour qui le sujet de la protection des mineurs est

capital, déplore par ailleurs qu'il n'y a pas de législation concernant les jeux vidéo. Ensemble avec la Roumanie, la Slovénie et Chypre, le Luxembourg est le seul pays à ne pas avoir légiféré en matière de jeux vidéo.

Selon la Commissaire, il est indispensable que le Luxembourg bouge en la matière. Elle a invité le CNP à lancer une campagne d'information, ensemble avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs (membre du CNP) et l'aide de la Commission, sur le label 'PEGI' visant les parents, les jeunes et les professions éducatives.

3. Le CNP a émis son avis sur le projet de loi concernant l'accès aux représentations cinématographiques publiques. Il préconise e.a. la création d'une Commission, examinant le contenu des films et leurs classifications. S'inspirant du modèle néerlandais, le CNP propose une évaluation annuelle du travail de cette institution par le Conseil lui-même, le contenu de films étant une matière qui touche de près au domaine de compétences du CNP.

En matière de protection des mineurs, le CNP a réitéré, vis-à-vis du Gouvernement, sa demande pour l'élaboration d'un système de signalétique pour les programmes de télévision sous licence luxembourgeoise, système qui devra être basé sur le modèle français.

Education aux médias

Sur invitation de la Commissaire Reding, le CNP a participé à plusieurs réunions de PEGI (Pan European Games Information) et d'ISFE (Interactive Software Federation of Europe) à Paris. L'objet de ces réunions était de présenter et de concerter les différents projets afin de renforcer le statut juridique de PEGI et développer de nouvelles icônes pour les catégories d'âge et le contenu des jeux.

La Commission européenne a salué les initiatives de PEGI. La Commissaire Reding considère PEGI comme modèle européen d'harmonisation en matière de protection des mineurs. En effet, tous les nouveaux jeux qui inondent le marché sont soumis à l'appréciation de PEGI. L'industrie ne peut pas faire de la publicité pour un jeu sans le label PEGI, des poursuites judiciaires sont possibles.

Les participants ont, une fois de plus, revendiqué que le système PEGI soit reconnu par tous les États membres de l'Union européenne et qu'il soit intégré dans les législations nationales sur les médias.

Engagements internationaux

1. En marge du Medienforum à Cologne en juin, le Président du CNP a participé à une rencontre informelle réunissant des représentants du CVDM néerlandais, de la LfM ainsi que du Medienrat der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Les différents organes présents ont convenu d'organiser une première rencontre officielle des « Euregiolators » sur invitation du Medienrat de la Belgique germanophone. Celle-ci a eu lieu en septembre 2008 à Eupen. Le premier échange de vues était destiné à débattre, dans un cadre informel et assez restreint, de toutes les questions concernant la régulation, telles que la transposition de la directive SVMA (Services de médias audiovisuels), l'éducation aux médias, la concentration des médias et la politique de communication vers l'extérieur d'un organe de régulation. Le CNP a manifesté son intérêt pour un suivi des travaux entamés à Eupen.

2. L'entrevue avec les collègues allemands voisins de la Landesmedienanstalt en Sarre a été consacrée avant tout au sujet de l'éducation aux médias et une éventuelle coopération transfrontalière entre les deux organes. Il est évident que le

CNP avant tout va en tirer profit étant donné l'avance énorme des Allemands en la matière; la promotion de l'éducation aux médias, telle était la volonté du législateur, fait partie en effet des compétences des Landesmedienanstalten.

3. Le CNP a été représenté aux réunions bisannuelles de l'EPRA dont il est membre. Parmi les sujets discutés à Riga et à Dublin figuraient l'implémentation de la nouvelle directive SVMA (directive sur les services de médias audiovisuels) dans les États membres respectifs et leurs conséquences pour les régulateurs. A Riga, le CNP a été invité à exposer ses vues sur l'inversion des critères subsidiaires en matière de compétence des États respectifs. Dans sa contribution, M. Krieps a mis l'accent avant tout sur les dispositifs qu'un pays tel que le Luxembourg prendra afin d'être préparé à la surveillance éventuelle des chaînes qui changeront de pays compétent suite aux changements de la directive.

*Ce chapitre a été rédigé par la CNP, organisme indépendant.

1.8. Les travaux réglementaires en matière de médias électroniques

1.8.1. Les activités au plan national

1.8.1.1. La transposition de la directive dite « Télévision sans Frontières »

Suite à l'adoption de la directive européenne sur les services de médias audiovisuels le 19 décembre 2007, directive qui prend le relais de la directive dite « Télévision sans Frontières », le Service des médias et des communications a entamé en 2008 l'élaboration d'un projet de loi pour transposer les dispositions de cette directive. Le projet de loi n'a cependant pas encore été finalisé afin de prendre avantage des discussions qui se poursuivent au niveau européen en ce qui concerne la meilleure façon de transposer les nouvelles règles en matière de services audiovisuels accessibles à la demande.

En attendant, le Gouvernement a cependant déposé le 26 novembre 2008 un projet de loi plus concis ayant pour principal objet de doter le Conseil national des programmes de compétences supplémentaires, notamment de ses propres moyens de sanction. Le projet de loi prévoit une panoplie graduée de moyens de sanction permettant à l'organe de surveillance de proportionner son intervention à la gravité de l'infraction constatée. La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) disposera des mêmes moyens.

En outre, au niveau des programmes de radio, le projet prévoit que la limite des 25%, pour ce qui est des participations dans les radios à réseau d'émission, est supprimée. Il en va de même de la restriction qui prévoyait que ces radios devront obligatoirement prendre la forme de sociétés à responsabilité limitée. Les règles en matière de publicité radiophonique seront adaptées. Finalement, la Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR) se verra attribuer une plus grande flexibilité en matière de gestion des fréquences réservées aux radios à émetteur(s) de faible puissance.

En ce qui concerne les programmes de télévision, une grande partie des dispositions de la nouvelle directive européenne ont déjà été transposées par la voie du règlement grand-ducal du 24 juin 2008 portant modification du règlement grand-

ducal qui fixe les règles applicables en matière de publicité, de parrainage, de téléachat et d'autopromotion.

1.8.2. Les activités au plan communautaire

1.8.2.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »

Les activités au plan communautaire ont été marquées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Audiovisuel des 21.05.2008 et 21.11.2008 et de la réunion informelle des ministres européens de l'Audiovisuel du 22.07.2008, à savoir le sujet Contenus créatifs en ligne, l'éducation aux médias dans un environnement numérique, la bibliothèque européenne en ligne Europeana et le programme Safer Internet.

- Contenus créatifs en ligne : Lors du Conseil de novembre 2008, les ministres ont adopté des conclusions visant à promouvoir le développement de l'offre légale de contenus culturels et créatifs en ligne, d'une part, et la prévention et la lutte contre le piratage dans l'environnement numérique, d'autre part. Il s'agira notamment de faire émerger des solutions concertées entre les parties concernées (industrie, titulaires de droits et consommateurs) et d'assurer l'interopérabilité et la transparence des mesures de gestion et de protection des droits.
- À l'occasion du lancement de la bibliothèque numérique européenne Europeana en marge du Conseil de novembre 2008, le Conseil a adopté des conclusions, qui prévoient entre autres un soutien actif et durable à la numérisation et à l'accessibilité en ligne du matériel culturel et à la conservation numérique, afin de garantir une offre diversifiée et de qualité.
- Le Conseil s'est mis d'accord, avec le Parlement européen, sur une décision instituant un programme communautaire pluriannuel visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'Internet et d'autres technologies de la communication. Le programme « Safer Internet » cherche à financer des initiatives au niveau de l'UE apportant une véritable valeur ajoutée dans la lutte contre les contenus illicites et les comportements préjudiciables en ligne.

1.8.2.2. Le Comité de contact de la Directive « Services de médias audiovisuels »

Suite à l'adoption le 17 décembre 2007 des modifications apportées à la directive n° 89/552/CEE, dite « Télévision Sans Frontières », cette directive est désormais intitulée Directive Services de médias audiovisuels et s'applique également aux services audiovisuels offerts « à la demande ». Le comité de contact mis en place dans ce contexte, présidé par un représentant de la Commission européenne et composé des représentants des États membres, s'est réuni plusieurs fois pour discuter les différentes questions qui se posent en relation avec la transposition de la nouvelle directive.

1.8.3. Le Conseil de l'Europe

1.8.3.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CDMC)

Le CDMC est un comité directeur établi dans le cadre des activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe qui examine des questions relatives à l'indépendance et au pluralisme des médias, ainsi qu'à la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

Le 26 mars 2008, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec (2008) 6 du Comité des ministres aux États membres sur les mesures visant à promouvoir le respect de la liberté d'expression et d'information au regard des filtres internet, recommandation élaborée par les soins du CDMC.

Une autre activité du comité en 2008 a visé la préparation de la conférence ministérielle de Reykjavik, qui se tiendra les 28 et 29 mai 2009.

1.8.3.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière s'est notamment consacré en 2008 à la révision de la Convention européenne sur la Télévision Transfrontière. La convention sera modernisée et adaptée, notamment pour tenir compte de la nouvelle directive européenne Services de médias audiovisuels. Le champ d'application de la convention devrait aussi être élargi pour inclure les services offerts à la demande.

2. Les services de communications électroniques

2.1. Les activités au plan national

Le développement des infrastructures et de la connectivité a été poursuivi à un rythme soutenu en 2008.

2.1.1. Les réseaux fixes

Le développement du réseau de Luxconnect S.A., créée par l'État luxembourgeois en décembre 2006 en réponse aux demandes d'acteurs nationaux et internationaux du secteur des communications électroniques, a continué en 2008.

Le 7 avril 2008 a ainsi eu lieu la pose de la première pierre du centre international d'hébergement et de communication de LuxConnect en présence du Ministre des Communications. Le 200^e kilomètre de câble à fibre optique dans le cadre du déploiement par LuxConnect de son réseau national et international de communication à très grande vitesse a été posé en date du 18 novembre 2008 en présence du Ministre.

D'importants investissements ont également été effectués par les autres opérateurs de réseaux fixes, essentiellement pour rapprocher la fibre optique des habitations

dans la boucle locale et dans le câble, permettant la fourniture de nouveaux services à large et très large bande (télévision, vidéo à la demande,...).

2.1.2. Les réseaux radio et réseaux mobiles

Après Cégécom et LuxWimax, une troisième licence pour un réseau radio en technologie « WiMAX » a été attribuée le 29 janvier 2008 à l'Entreprise des Postes et Télécommunications, seule candidate à l'appel de candidatures du 17 septembre 2007.

Un droit d'utilisation de fréquences destinées à la mise en place d'un réseau numérique à ressources partagées du service mobile terrestre du type TETRA a été octroyé à l'administration communale de la Ville de Luxembourg au premier avril 2008. En octobre 2008, la licence a été modifiée pour permettre le partage de sites avec la société Nouvelle Radiocom s.à r.l., premier opérateur d'un réseau TETRA au Luxembourg.

Quant au dossier UMTS (3G), après l'arrêt de la Cour administrative du 20 décembre 2007, une solution extrajudiciaire a permis de scinder en deux la portion du spectre restant disponible pour des opérations de type réseau de mobilophonie de troisième génération. En avril 2008, une licence 3G a ainsi été attribuée à Luxembourg Online et une deuxième à la société ASTRALIS.

Au niveau du plan luxembourgeois des fréquences, le règlement grand-ducal du 29 juillet 2008 déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des fréquences radioélectriques reprend des décisions européennes en vigueur, à transposer en droit national. Le plan a été notifié à la Commission européenne en octobre 2008. Suite à de nouvelles décisions prises par la Commission européenne, un projet de modifications du plan des fréquences a été introduit dans la procédure réglementaire à la fin de l'année 2008.

Une licence a été attribuée à un opérateur pour effectuer des émissions tests dans le cadre d'un projet de recherche-développement sur la télévision mobile terrestre (DVBH).

2.1.3. La disponibilité et l'usage des nouvelles technologies de communication

Selon des chiffres publiés le 13 janvier 2009 par le Statec en collaboration avec TNS Ilres et le CEPS/Instead sous l'égide d'Eurostat, le taux de pénétration d'Internet des ménages luxembourgeois a augmenté de 5% entre 2007 et 2008.

Avec ce taux de pénétration, qui est passé de 75% en 2007 à 80% en 2008, le Luxembourg se place en quatrième position des pays européens qui recourent le plus à Internet.

Quant à l'Internet haut débit, le Gouvernement avait fixé l'objectif d'un taux d'accessibilité au haut débit de 95% dans son plan d'action Haut Débit de 2004. Cet objectif est largement atteint. Comme le signalait l'OCDE dans son édition 2005 des "Perspectives de Télécommunications", le Luxembourg a été le premier pays de

l'OCDE à offrir une couverture DSL à quasi 100%. Quasi tous les ménages ont ainsi la possibilité de s'abonner au haut débit.

2.2. Les activités au plan communautaire

2.2.1. Le réexamen du cadre réglementaire de l'UE applicable aux communications électroniques, les services mobiles par satellite et l'itinérance

Les activités étaient dominées par les sujets à l'ordre du jour des Conseils Télécommunications des 12.06.2008 et 27.11.2008, dont le réexamen du cadre réglementaire de l'UE applicable aux communications électroniques (« **Paquet Télécom** »), présenté par la Commission européenne en novembre 2007. Les mesures prévues visent à réformer le secteur européen des télécommunications.

Il s'était révélé déjà sous Présidence slovène au premier semestre 2008 qu'il n'y aurait pas d'accord en première lecture.

Les discussions au sein du Conseil sous Présidence française étaient très intenses, avec des positions nationales fermes, parfois difficilement conciliables. Or, un accord politique a pu être trouvé au Conseil Télécommunications du 27.11.2008.

Cet accord politique préserve la souveraineté des États membres en ce qui concerne la gestion des fréquences. Il opte, au lieu de l'agence préconisée par la Commission, pour une structure légère avec une définition claire des tâches. Les compétences de cette entité sont à limiter à la régulation économique des marchés.

A souligner que la Commission européenne s'était opposée à deux éléments clés du paquet (Directive cadre et Règlement sur la création d'un régulateur européen en matière de communications électroniques, baptisé GERT (Group of European Regulators in Telecoms) par le Conseil), ce qui demandait au Conseil – pour pouvoir adopter une position commune – l'unanimité. Finalement, lors d'un Conseil à l'issue peu certaine, un accord unanime a pu être dégagé avec toutefois l'abstention de trois délégations (Suède, Royaume Uni et Pays-bas). Si l'année 2008 s'est achevée par cet accord politique, l'année 2009 sera marquée par la deuxième lecture et l'aboutissement des négociations, le cas échéant, à un accord interinstitutionnel.

La proposition de décision de la Commission européenne au sujet de la sélection et autorisation de systèmes fournissant des services mobiles par satellite (« **MSS** » - **Mobile satellite services**) était un autre sujet important pour le Luxembourg. Cette décision de la Commission prévoit des procédures de sélection communes pour les opérateurs de systèmes mobiles de satellite. Un appel d'offres a été lancé en juin 2008, et quatre candidatures ont été retenues, dont celle de Solaris Mobile Ltd., une joint-venture entre SES et Eutelsat.

L'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile (**roaming**) était un autre sujet à l'ordre du jour des ministres des Télécommunications lors du Conseil du 27.11.2008. Les ministres ont adopté une orientation générale sur une proposition de règlement modifiant le règlement « roaming » de 2007. La proposition prévoit de proroger de trois années le règlement actuellement en vigueur et qui arrivera à échéance en 2010, de continuer sur le chemin d'une baisse des tarifs et d'étendre le plafonnement des prix pour couvrir, à côté des appels vocaux, aussi les services de SMS et de données.

2.2.2. Le Programme eContent Plus 2005-2008

Le programme eContentplus, dont l'objectif central a été celui de créer les conditions nécessaires pour faciliter l'accès au contenu numérique et l'utilisation de ce contenu, a atteint son terme : dès 2009, les activités eContentplus seront intégrées dans CIP TIC. Le financement des actions auparavant eContentplus, se fera dorénavant par les mêmes instruments de financement que ceux désignés pour CIP TIC en 2007.

2.2.3. Programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité CIP a été lancé le 24 octobre 2006 par la décision n°1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

1. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
2. le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après programme d'appui « CIP TIC»);
3. le programme Énergie intelligente – Europe.

Le Service des médias et des communications se concentre sur le 2^e volet mentionné, c'est-à-dire le programme d'appui CIP TIC, en représentant le Luxembourg dans le Comité de gestion du programme communautaire en question. Ce comité a comme tâche principale d'approuver les programmes annuels de travail du programme d'appui stratégique - volet TIC - du CIP (CIP ICT) inhérent aux appels à propositions successifs.

Le programme CIP TIC appuie donc financièrement les États membres à travers des appels à propositions annuels. Un budget de 45 millions d'euros avait été dédié à la l'appel à propositions 2008. Les thèmes centraux 2008 ont été les suivants:

1. Augmenter l'interopérabilité des services publics en ligne et réduire les formalités administratives.

A cet égard, la Commission indique que les fonds serviront entre autres à aider les États membres à implémenter les guichets uniques visés par la Directive Services, article 8 (Simplification administrative via la création de guichets uniques auprès desquels les prestataires de services pourront obtenir de l'information et accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exercice de leur activité).

2. Les TIC pour une efficacité énergétique accrue, surtout dans les domaines du bâtiment, transports et de l'industrie manufacturière, et dans le but de supporter la priorité politique du Plan d'action pour une efficacité énergétique accrue; même si ce deuxième thème politique ne trouve pas l'accord de tous les États membres.

- 3.° Mise en place de réseaux thématiques pour une "European federating platform on RFID", l'optimisation des infrastructures pour informations sécurisées et technologies biométriques, et le déploiement de IPv6.

Pour environ 5 millions d'euros la Commission a financé des études, benchmarking et conférences informatives.

Cinq organismes luxembourgeois ont adhéré à des consortia de projets dans le cadre du précédent appel à propositions CIP TIC 2007.

Le point de contact national CIP TIC du Luxembourg est situé au Service des médias et des communications.

Enfin, le Service des médias et des communications a activement contribué à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour le volet « Technologies de l'information et de communications ».

2.3. Les activités au plan international

2.3.1. L'Union internationale des télécommunications (UIT)

Le Conseil de l'UIT s'est réuni à Genève du 12 au 21 novembre 2008.

Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient :

- L'approbation des plans opérationnels quadriennaux (2009-2012) des trois secteurs, ainsi que du plan du Secrétariat Général et du plan stratégique pour la même période. Les plans portent sur la réalisation des activités de l'Union. Ils définissent de manière détaillée les objectifs des différents secteurs et du Secrétariat Général ainsi que leurs implications financières.
- La mise en œuvre du recouvrement des coûts appliqué au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite.

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR 07) a révisé le Plan pour le service fixe par satellite ainsi que les procédures réglementaires associées, tels qu'ils figurent dans l'Appendice 30B du Règlement des radiocommunications. Cette décision a suscité de la part du Conseil de 2008 une adaptation de la méthode de calcul des droits perçus pour les fiches de notification des réseaux à satellite qui entraînera une revue à la baisse substantielle de la facture des opérateurs à satellites.

Par ces mesures, la CMR 07 et le Conseil, lors de sa session 2008, ont réagi aux reproches formulés par les États membres et membres des secteurs à l'égard de l'UIT d'appliquer une méthode de calcul non-équitable à l'égard de certains types de fiches de notification.

- L'accès en ligne gratuit des textes fondamentaux de l'Union et des Recommandations de radiocommunications.

Le Conseil de 2008 a décidé l'accès en ligne gratuit des textes fondamentaux de l'Union et des Recommandations de radiocommunications (UIT-R) pour tous les intéressés pendant une période d'essai de neuf mois à partir du 1^{er} janvier 2009.

La politique de mise en ligne gratuite a pour objet d'accroître la visibilité de l'Union et de promouvoir une participation plus large aux travaux de l'Union. La perte de recettes est estimée à 352.000 CHF sur les neuf mois de période d'essai.

- Les activités de l'UIT relative à Internet.

Lors de sa session de 2008 le Conseil a approuvé les activités de l'UIT relative à Internet actuellement en cours dont certaines se résument comme suit :

- Le secteur des radiocommunications UIT-R a approuvé de nombreuses recommandations fondamentales portant sur l'accès Internet via les réseaux IP, y compris l'accès hertzien large bande dans les services fixes et mobiles de Terre. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour le déploiement de l'infrastructure TIC dans les pays en développement.
- Dans le domaine de la cyber sécurité, l'UIT a développé un « tool kit » dénommé « National Cybersecurity/CIIP Self-Assessment Toolkit », qui a pour objet d'aider les gouvernements à renforcer la cyber sécurité et à mieux répondre aux besoins en matière de protection des infrastructures essentielles. L'objectif consiste à promouvoir une culture de la cyber sécurité.
- Le secteur de la normalisation UIT-T vient de définir, en collaboration avec l'ENISA (European Network and Security Information Agency) et le NISSG (Network and Information Security Steering Group) une Feuille de route sur la normalisation des TIC (ICT Security Standards Roadmap) et a mis en place une base de données en ligne sur les normes existantes en matière de sécurité des TIC. Le but étant d'accroître la sécurité et la compatibilité entre réseaux.

2.3.3. Les activités du SMC dans le cadre de l'OCDE

Le Service des médias et des communications représente le Luxembourg au niveau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) auprès de l'OCDE. Le Comité ICCP a la responsabilité d'examiner les questions qui se posent aux gouvernements du fait du développement et de l'application des technologies dans le domaine des systèmes et services de l'information, de l'informatique et des communications, telles que les questions relatives aux activités sur réseaux électroniques et aux infrastructures d'information, y compris les incidences de ces problèmes sur l'économie et la société en générale, et de renforcer la coopération dans ce domaine entre les pays membres.

Le Comité ICCP mandate quatre groupes de travail dédiés à des domaines d'action TIC spécifiques:

- Groupe "Sécurité de l'information et vie privée » ;
- Groupe "Politiques des télécommunications et service de l'Information » ;
- Groupe "Indicateurs de mesure de l'économie de l'information » ;
- Groupe "Economie de l'information".

Le Service des médias et des communications a également représenté le Luxembourg à la réunion ministérielle „Future of the Internet Economy“ de l'OCDE les 17 et 18 juin 2008 à Séoul; organisée par le comité ICCP.

3. Les activités de promotion du secteur des médias et des communications électroniques

Ces activités s'inscrivent dans les efforts constants du Service des médias et des communications de promouvoir le Luxembourg en tant que centre d'excellence en matière de nouvelles technologies.

3.1. L'initiative « Luxembourg for ICT »

Le Service des médias et des communications du ministère d'État s'est vu confié par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques le rôle de « favoriser (...) la promotion du Grand-Duché comme un centre européen pour les activités de l'audiovisuel et de la communication ».

Cette promotion était réalisée sous le sigle de *Mediaport Luxembourg* depuis les années '90. Depuis 2008, les activités de promotion et de prospection sont effectuées sous le sigle Luxembourg for ICT. Cette adaptation trouve sa source dans un élargissement du champ d'action qui englobe désormais non seulement les médias mais également les services de communications électroniques.

Dans un souci de cohérence de la promotion du Luxembourg, il a été opté en faveur de la dénomination *Luxembourg for ICT*.

3.2. Les missions à l'étranger

Comme dans les années passées, le Ministre des Communications Jean-Louis Schiltz s'est rendu aux États-Unis pour une mission de promotion et de prospection du 23 au 25 janvier 2008.

Cette mission avait pour objectif de rencontrer les dirigeants des entreprises déjà établies au Luxembourg, de sensibiliser de nouvelles sociétés aux atouts du Luxembourg dans le cadre du développement de leurs activités en Europe, de s'informer sur les nouvelles tendances du marché en visitant des sociétés dont l'activité est tellement innovante qu'il a été estimé intéressant d'en comprendre le modèle.

Le Ministre Jean-Louis Schiltz s'est également rendu en République populaire de Chine du 23 au 28 septembre 2008 pour une mission de prospection et d'information dans le domaine des nouvelles technologies. Son déplacement l'a conduit successivement à Shanghai, Hangzhou et Tianjin.

3.3. Les relations avec le secteur TIC

Au cours de l'année 2008, un accent particulier a été mis sur les contacts avec les entreprises actives à Luxembourg. C'est ainsi que le Ministre des Communications a visité de nombreuses entreprises du domaine de l'informatique et des TIC afin de se

renseigner sur les derniers développements du secteur et de la marche des activités de ces entreprises.

Il a également patronné la cérémonie du « Flagship Award 2008 », organisée par l'Association des Professionnels de la Société de l'Information (APSI) et le magazine ITnews 2.0 en date du 22 mai 2008.

Le 19 novembre 2008, le Ministre des Communications a assisté au grand rendez-vous annuel des professionnels des technologies de l'information et de communication, « ICT Awards », organisé par IT ONE, qui rassemblait des experts mondiaux en stratégie et gouvernance IT.

Ces activités s'inscrivent dans la volonté d'entretenir des contacts directs avec les acteurs du secteur privé. Elles furent l'occasion pour le Ministre et ses interlocuteurs de s'échanger sur l'évolution de l'IT et le rôle et le potentiel du Luxembourg en tant que plateforme pour les activités afférentes.

4. Les Services postaux

4.1. Les activités au niveau communautaire

Lors du Conseil européen des ministres en charge des services postaux au 1^{er} octobre 2007, 25 États membres s'étaient prononcés pour l'ouverture en 2011 des services postaux à la concurrence. Après l'adoption du texte par le Parlement européen en deuxième lecture, la modification de la directive postale est approuvée par le Conseil européen en février 2008.

La directive prévoit l'ouverture complète du marché des services postaux d'ici le 31 décembre 2010 au plus tard. En outre, le texte permet à certains États membres (Chypre, République tchèque, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Roumanie et Slovaquie) de reporter la mise en œuvre de deux années, sous réserve d'en informer préalablement la Commission.

En date du 18 mars 2008, le Luxembourg informe la Commission européenne que le Luxembourg reportera la mise en œuvre de la directive 2008/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté jusqu'au 31 décembre 2012, conformément à l'article 3 de la directive.

4.2. Les activités au niveau international

4.2.1. L'Union postale universelle (UPU)

Le 24^e congrès de l'UPU s'est tenu à Genève du 23 juillet au 12 août 2008. Ce congrès a connu une participation record : 181 pays ont participé aux travaux pour un total de plus de 3000 participants.

- Sur le plan stratégique

Le 24^e congrès s'est résolument tourné vers l'avenir en se fixant comme objectif de combiner davantage les services postaux et les nouvelles technologies. La stratégie

postale de Nairobi (2009-2012), formellement adoptée par le Congrès de 2008, servira d'instrument de navigation pour atteindre cet objectif.

Le Congrès a en outre décidé de moderniser davantage la poste et les services postaux électroniques et d'élargir l'EMS (express mail service) par de nouveaux services. D'autres décisions importantes concernaient la mise en place d'un système de frais terminaux basé sur des tarifs orientés sur les coûts et un nouvel arrangement concernant les services postaux de paiement ainsi que la reconduction du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service.

- Parmi les décisions d'ordre financier
 - Le 24^e Congrès adopte un modèle plus flexible de financement futur de l'Union qui permet aux Pays-membres d'opter pour une classe de contribution supérieure à la sienne entre la période de deux congrès (le congrès a lieu tous les 4 ans). Cette flexibilité servira à combler certains déficits budgétaires qui risquent de compromettre la mise en œuvre de plusieurs décisions et projets ambitieux de l'Union à l'avenir.
- Sur le plan législatif
 - La définition du « Pays membre » a été remplacée, à différents endroits des actes du congrès, par la définition de « l'opérateur désigné » ceci pour tenir compte de la libéralisation accrue dans le secteur postal. Les régimes de responsabilités et de réclamation ont également été adaptés à la pratique actuelle.
- Sur le plan organisationnel

Le congrès a élu un nouveau conseil d'administration et un nouveau conseil d'exploitation postale. Le Luxembourg n'a pas posé de candidature pour ces 2 organes. Le Directeur général M Dayan (France) et le Vice-directeur général M. Huang (Rép. pop. Chine) ont été reconduits dans leur mandat pour un nouveau terme de 4 ans.

5. La Protection des Données

5.1. La protection des données au niveau national

La loi du 27 juillet 2007 portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, qui a été votée par la Chambre des Députés dans sa séance du 12 juillet 2007, a simplifié de manière substantielle les formalités obligatoires prévues par la loi. Les simplifications se traduisent par un allègement du régime d'autorisation préalable et une simplification essentielle du régime de notification des traitements sans remettre en cause la protection de la personne concernée. Ces mesures ont permis à la Commission nationale pour la protection des données de résorber le retard pris dans le traitement des dossiers et à se concentrer davantage sur les sujets clés tels que la vidéosurveillance ; les aspects de protection des données dans le domaine des nouvelles technologies et de la biométrie ainsi que sur la guidance des entreprises et administrations assortie de recommandations pratiques adaptées à leur activité.

Par arrêté grand-ducal du 7 octobre 2008 le mandat des trois membres effectifs et d'un membre suppléant de la Commission nationale pour la protection des données a été renouvelé pour une durée de six ans. Par le même arrêté deux nouveaux membres suppléants ont été nommés pour une durée de six ans suite à la mise à disposition du mandat de leurs prédécesseurs.

L'arrêté grand-ducal du 7 octobre 2008 portant renouvellement et nomination des membres de la Commission nationale pour la protection des données est intervenu sur base de l'article 34 (2) de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui prévoit que :« *La Commission nationale est composée de trois membres effectifs et de trois membres suppléants nommés et révoqués par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil. (...) Les membres sont nommés pour un terme de six ans, renouvelable une fois* ».

5.2. La protection des données au niveau communautaire

Dans le cadre de la révision du cadre réglementaire portant sur les réseaux et services de communications électroniques dénommé « Paquet télécom », le groupe de travail « télécommunications et société de l'information » du Conseil de l'Union européenne discute également la modification de la directive 2002/58 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques qui a été transposée en droit national par la loi du 30 mai 2005 portant le même intitulé. Ces modifications actuellement discutées au sein du Conseil, portent essentiellement sur l'introduction d'une procédure de notification en cas de violation de la sécurité et de mise en péril des données personnelles. Cette mesure souligne l'importance d'informer les personnes concernées lorsque leurs données personnelles sont compromises ou risquent de l'être. Il s'agit d'une réponse communautaire aux cas récents de vol, perte et détérioration de données personnelles.

6. L'organisation interne

Le règlement grand-ducal du 14 novembre 2008 fixant l'organisation du Service des médias et de l'audiovisuel créé par l'article 29 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques remplace l'ancien règlement du 17 décembre 1991 qui n'avait pas encore été adapté suite au regroupement du Service des médias et de l'audiovisuel avec l'ancien ministère des Communications dans le contexte de la convergence des secteurs de l'audiovisuel et des télécommunications. Le règlement consacre notamment la nouvelle dénomination du service en tant que Service des médias et des communications.

Le service comprend désormais trois directions différentes, structure qui permet une meilleure organisation interne tout rendant plus visible la séparation entre les fonctions de régulation et celles de gestion d'entreprises publiques.

La mise en place de cette nouvelle direction permet une meilleure gestion interne.

7. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la

culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de huit personnes.

7.1. Aides financières sélectives

Le Fonds a bénéficié en 2008 d'une dotation budgétaire de 6,5 millions d'euros, soit une augmentation de 44% par rapport à l'année précédente.

Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 51 demandes (pour 59 en 2007) d'aides financières sélectives (demandes d'aide à l'écriture et/ou au développement, demandes d'aide à la production, aides à la distribution).

35 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective (pour 29 en 2007) pour un montant total de € 6.251.950 (pour € 3.678.938 en 2007).

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- 13 aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de € 524.500, ce qui représente une augmentation de 90,04% par rapport à l'année 2007 (€ 276.000);
- 23 aides à la production pour un montant de € 5.727.450 soit une augmentation de 69,38% par rapport à l'année 2007 (€ 3.381.492);

7.1.1. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 43 demandes ont été examinées par le Fonds.

Le montant des certificats à émettre au titre de l'année 2008 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

7.2. Promotion et autres activités du Fonds

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

Le Fonds a renouvelé sa présence à Cannes à l'occasion du Marché du Film (du 14 au 25 mai 2008) avec un pavillon situé au Village International. Le Ministre des

Communications Jean-Louis Schiltz a assisté à Cannes à la rencontre ministérielle « Journée européenne du cinéma », organisée par la Commission européenne et le Festival.

Le Marché International du Film d'Animation à Annecy s'est déroulé du 11 au 13 juin 2008. Huit sociétés d'animation luxembourgeoises étaient inscrites sous l'ombrelle du pavillon luxembourgeois. Parallèlement au Festival international du film d'animation d'Annecy, le Luxembourg était une nouvelle fois en compétition officielle avec le film « Chasseurs de dragons » co-produit par Luxanimation (en lice dans la catégorie des longs-métrages) et « [Pipi, Pupù e Rosmarina "Il pescetto nel laghetto"](#) » co-produit par Paul Thiltges Distributions (catégorie « série TV »).

7.3. Nominations et Prix internationaux

« Josh » un court-métrage du jeune réalisateur luxembourgeois Govinda van Maele (production Red Lion) était en compétition dans une quinzaine de festivals européens et a reçu les prix suivants: « Prix spécial du jury » au 26^{ème} Festival Tous Court (Aix-en-Provence); « François-Ode Preis - prix spécial du jury » au 24^{ème} « Kurzfilm Festival Hamburg »; « Mention spéciale Jury - Jeune Spectateur » au 36^{ème} Rencontre Cinématographique (Digne-les-Bains) et une « Mention Spéciale du Jury » au 8^{ème} Festival du Court-Métrage (Nice).

Le court-métrage « En compagnie de la poussière » de Jacques Molitor (coproduction PTD) figurait dans la sélection officielle des « Léopards de demain » au 61^{ème} Festival international du film de Locarno. Le film a été primé avec une « Mention spéciale du Jury » au 16^{ème} Festival « Le court en dit long au CWB » à Paris ainsi qu'avec une « Mention pour le scénario » au 35^{ème} Festival du film indépendant de Bruxelles.

Le long-métrage « Universalove » du réalisateur autrichien Thomas Woschitz, (coproduction Red Lion) était en compétition au 33^{ème} Festival International du Film de Toronto dans la catégorie « Vanguard ».

7.4. Autres activités

Le Fonds a contribué financièrement à EAVE (Les entrepreneurs de l'audiovisuel), à hauteur de 110.000 euros. EAVE est un programme de formation professionnelle destiné aux producteurs de films, télévision, fiction et documentaire. EAVE est une initiative soutenue par le Programme MEDIA de l'Union européenne.

Le Fonds héberge également le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2008, les activités principales de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2009 (numerus clausus).

Comme le Gouvernement, en raison de la situation budgétaire précaire, a décidé de poursuivre une politique de développement des effectifs prudente avec comme corollaire un numerus clausus limité, les départements ministériels ont été invités en 2008 à limiter leurs demandes de renforcement pour 2009 aux besoins les plus urgents et prioritaires. Dans ce contexte, la Commission d'Economies et de Rationalisation a été saisie de 632 demandes et le Conseil de Gouvernement a décidé de retenir 250 nouveaux engagements à opérer en 2009.

Les statistiques reproduites ci-après documentent l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 :

Exercice	Numerus Clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres Engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129
1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162

1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽³⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽⁴⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽⁵⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽⁵⁾	479
TOTAL	4.581	1.160	706	1.757	8.204

⁽¹⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽²⁾ y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.

⁽³⁾ y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁴⁾ y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

⁽⁵⁾ y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

2. L'élaboration de 1.438 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.

Ces 1.438 avis se décomposent comme suit :

486 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)g) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2008, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.

601 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).

69 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2008.

282 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2008.

Sur base de l'article 13(3)g de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 2000 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement des candidats avec les affectations suivantes :

Affectations	Heures/semaine
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	40
Ministère de la Famille et de l'Intégration	40
Administration de l'Emploi	200
Administration des Eaux et Forêts	120
Administration des Ponts et Chaussées	80
Administration des Contributions directes	40
Administration des Services de Secours	40
Police grand-ducale	280
Musée national d'Histoire naturelle	100
Centre informatique de l'Etat	80
Institut pour Déficients visuels	80
Service rééducatif ambulatoire	80
Service national de la Jeunesse	80
Centre pénitentiaire de Givenich	40
Institut national d'Administration publique	40
Service central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat	40
Institut national des Sports	40
Institut luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et Qualité des Produits et Services	40
Inspection du Travail et des Mines	20
Centres socio-éducatifs de l'Etat	80
Centre national de Formation professionnelle continue, Esch/Alzette	40
Commission nationale pour la Protection des Données	40
Fonds national de Solidarité	80
Lycée Michel Rodange	40
Lycée Aline Mayrisch	40
Lycée technique d'Esch	40
Lycée technique de Bonnevoie	40
Lycée technique Michel Lucius	
Lycée technique du Centre	
Lycée du Nord	

Total : 2000 hommes-heures/semaine

4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman

Colloques, conférences, rencontres et séances d'information

Les collaborateurs du CERE ont organisé/assisté aux colloques scientifiques, conférences, rencontres internationales, etc. suivants:

conférence donnée au GEHEC (Groupe d'étude Histoire de l'Europe contemporaine) de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve) sur le rôle du Luxembourg dans l'Entente Internationale de l'Acier;

conférence donnée au château du Pont d'Oie sur l'industriel Émile Mayrisch et les débuts de la coopération transnationale en Europe;

conférences (sur Robert Schuman et le Grand-Duché dans la construction européenne) organisées au CERE à l'intention d'hôtes étrangers et nationaux (Maîtrise franco-allemande; Rotary Clubs de La-Ferté-sous-Jouarre (F) Glastonbury-and-Street (GB) et Fulda (D); Association des habitants de Scy-Chazelles; groupe de journalistes turcs invités par le ministère des Affaires étrangères; etc., etc.);

conférences bi-annuelles «Un soir pour l'histoire» organisées en collaboration avec les Établissements Paul Wurth;

table ronde avec des dirigeants de la Banque Européenne d'Investissement en vue de la préparation du volume célébrant le 50^e anniversaire de l'institut de crédit;

table ronde sur des sujets d'actualité européenne, notamment de coopération policière et judiciaire, organisée et animée à l'occasion de la visite de Madame la présidente de la République de Finlande;

contribution au colloque *Documenter et promouvoir la culture industrielle: Expériences et perspectives* organisé par le Fonds Belval: présentation du projet de recherche *Terres rouges – histoire de la sidérurgie luxembourgeoise aux XIX^e et XX^e siècles*;

contribution au colloque *L'Europe a-t-elle besoin d'un nouveau Robert Schuman?* organisé par de la Fondation Robert Schuman à Varsovie;

contribution au colloque organisé par l'Université de Lille et l'Agence Nationale de Recherche française à l'Université de Liège dans le cadre du programme de recherche «Efficacité entrepreneuriale et mutations économiques régionales en Europe du Nord-Ouest (milieu XVIII^e-fin XX^e s.)»: *La fusion des groupes sidérurgiques Arbed-Terres Rouges. Le reflet de la nouvelle diplomatie d'affaires en l'Europe des années vingt*;

contribution au colloque «Ces chers voisins. Benelux, Deutschland und Frankreich im 19. und 20. Jahrhundert» organisé par l'Université de Cologne: *Interregionale Firmenverflechtung als Grundstein internationaler Entspannungspolitik. Die Arbed und das „Locarno“ der europäischen Stahlbarone*;

vice-présidence du comité scientifique de la maison Schuman à Scy-Chazelles. Instauré par le Conseil Général de la Moselle, ce comité a pour mission d'encadrer la construction du musée en train de naître sur le site de la demeure lorraine de Schuman. Il prépare en outre les colloques et autres manifestations scientifiques programmées dans le but de valoriser le lieu de mémoire européen qu'est Scy-Chazelles;

représentation du Luxembourg au sein de l'Académie de Yuste et de l'Association internationale d'Histoire contemporaine de l'Europe;

discours prononcé à l'occasion de la séance académique célébrant le 50^e anniversaire du Parlement européen;
discours prononcé à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Ecole agricole à Ettelbruck;
workshop confrontant les points de vue de députés européens (PSE et PPE) de professeurs d'histoire et de sciences politiques et d'étudiants luxembourgeois et danois à Strasbourg au siège du Parlement européen sur le sujet l'avenir de la coopération européenne;
briefing de journalistes belges et néerlandais à propos de la crise constitutionnelle qui a failli être déclenchée par la façon d'agir du grand-duc Henri.

Activités au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire de la construction européenne

Le CERE dirige le secrétariat général du «Groupe de liaison des professeurs d'histoire auprès de la Commission européenne». À ce titre, il est en première ligne de la direction scientifique de la Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History. Cette publication doit son existence à la Présidence du Gouvernement et au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg, sans l'appui financier desquels une entreprise du type serait difficile sinon impossible à matérialiser.

La revue vise avant tout un public de chercheurs dans les milieux universitaires européens, voire à travers le monde entier. Elle a comme objectif principal de promouvoir l'analyse et la compréhension des différents aspects diplomatiques, technologiques, militaires, sociaux, économiques, culturels, etc. de l'intégration européenne au XX^e siècle. Chaque numéro comprend d'un côté une série de comptes rendus qui résument les importantes publications éditées depuis peu, et de l'autre côté une série d'articles de fond rédigés en langue anglaise, française ou allemande. Une rigoureuse procédure de *peer reviewing* permet d'opérer un choix judicieux de contributions de qualité.

Comme tous les ans, deux numéros ont été édités en 2008. Le premier est sorti en juin sous la direction du Professeur Jan van der Harst de l'Université de Groningen aux Pays-Bas. Il s'agit d'un numéro «thématique» consacré aux théories de la construction européenne. Il comprend les six articles suivants:

LOTH Wilfried, *Explaining European Integration: The contribution from Historians*;
GILLINGHAM John R., *A Theoretical Vacuum: European Integration and Historical Research Today*;
KAISER Wolfram, LEUCHT Brigitte, *Informal Politics of Integration: Christian democratic and Transatlantic Networks in the Creation of ECSC core Europe*;
KNUDSEN Ann-Christina, RASMUSSEN Morten, *A European Political System in the Making 1958-1970: The relevance of Emerging Committee Structures*;
WARLOUZET Laurent, *Relancer la CEE avant la Chaise vide: Néo-fonctionnalistes vs. Fédéralistes au sein de la Commission Européenne (1964-1965)*;
PINE Melissa, *European integration: a meeting ground for history and political science?*

Le second fascicule édité en décembre est coordonné par le Professeur N. Piers Ludlow de la *London School of Economics*. Il traite de l'Europe de la justice et des juristes (cinq contributions) et est complété par deux autres articles):

BOERGER-DE SMEDT Anne, *La Cour de Justice dans les négociations du traité de Paris instituant la CECA*; WILSON Jérôme, *Jurisconsultes et conseillers d'Etat: aux origines de l'ordre juridique communautaire*;

DAVIES Bill, *Meek Acceptance? The West German Ministries' Reaction to the Van Gend en Loos and Costa Decisions*;

RASMUSSEN Morten, *The Origins of a Legal revolution – The Early History of the European Court of Justice*;

SCOTT-SMITH Giles, *An Outpost of Atlanticism: Leonard Tennyson, the European Delegation in Washington and the Transformation of US-European Relations 1954-1974*;

BECHERUCCI Andrea, *Lionello Levi Sandri au service de l'Europe*;

MORAVCOVA Dagmar, *Vom Traum zur Realität: der Perzeptionswandel „Europa“ während der Transformation der CSFR/CR, 1989-2004*.

Activités au sein du réseau TEPSA

Depuis la présidence luxembourgeoise de l'UE pendant le premier semestre de 2005, le CERE a considérablement renforcé ses activités au sein de la Trans European Policy Studies Association (TEPSA). Ce réseau international fondé en 1974 à l'initiative de quelques instituts de recherche renommés, désireux de développer leurs contacts avec des partenaires étrangers, étant entendu toutefois que chaque Etat membre de la communauté européenne et chaque pays candidat à l'adhésion à l'Union n'a droit à se faire représenter que par un seul institut. Au Grand-Duché, ce rôle de relais attiré est assumé par le Centre Robert Schuman.

Depuis 1995, le CERE tâche de satisfaire aux mieux les engagements divers et variés qui découlent de son appartenance à une organisation dont les adhérents sont aujourd'hui au nombre de 28, à savoir, l'*Austrian Institute for International Affairs (OIIA)* - Autriche, le *Groupe d'études Politiques Européennes - Studiegroep voor Europese Politiek (GEPE-SEP)* - Belgique, la *Bulgarian European Community Studies Association (BECSA)* - Bulgarie, le *Cyprus Institute of Mediterranean European and International Studies (Kimed)* - Chypre, le *Institute of International Relations, Prague* - République tchèque, l'*Institute for international Relations Zagreb*, Croatie, le *Danish Institute for International Studies (OiiS)* - Danemark, le *Estonian Foreign Policy Institute (EVI)* Estonie, le *Finnish Institute of International Affairs (UPI-FIIA)* - Finlande, le *Centre d'études européennes (Sciences Po) Université de Paris I Sorbonne* - France, le *Institut für Europäische Politik (IEP)*, Berlin - Allemagne, le *Greek Centre of European Studies and Research (EKEME)* - Grèce, le *Institute for World Economics of the Hungarian Academy of Sciences (IWE HAS)* - Hongrie, le *Institute of European Affairs (IEA)* - Irlande, le *Istituto Affari Internazionali (IAI)* - Italie, le *Latvian Institute of International Affairs* - Lettonie, L'*Institute of International Relations and Political Science of Vilnius University* – Lithuanie, le *Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman (CERE)* - Luxembourg, le *Netherlands Institute for International Relations – Malte*, *European Documentation and Research Centre of the University of Malta (EDRC)*, *Clingendael Foundation for European Studies Pays-Bas*, le *European Institute, Lodz* - Pologne, le *Instituto de Estudos Estrategicos e Internacionais (IEEI)* - Portugal, le *Centre of International Relations* - Slovaquie, le *Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estrategicos* - Espagne, le *Swedish Institute of International Affairs* - Suède et le *Federal Trust for Education and Research* - Royaume-Uni. S'y ajoutent par ailleurs quatre membres associés: le *Collège d'Europe a Bruges*, le *European Institute of Public Administration (EIPA)* a Maastricht et le *College of Europe* à Natolin en Pologne et finalement le *Centre International de formation Européenne (CIFE)* basé à Nice et à Berlin.

Le but primordial du réseau de la TEPSA est de poursuivre et d'encourager la recherche en matière d'intégration européenne ainsi que de stimuler la discussion concernant la politique et les options politiques pour l'Europe. La recherche transeuropéenne est focalisée en première ligne sur la mise en place d'institutions démocratiques et efficaces. Dans cette optique, la TEPSA a initié maints débats et colloques internationaux consacrés au processus d'intégration de l'Union européenne sur les conséquences du référendum irlandais et sur l'avenir du traité de Lisbonne. Ces conférences ont attiré à la fois de chercheurs spécialistes du droit

constitutionnel, des chercheurs en sciences politiques, des économistes, juristes, historiens et surtout des décideurs politiques et économiques du moment.

Ainsi le secrétariat général de la TEPSA a organisé le 22 et 23 octobre 2008 à Bruxelles des conférences-débats sur l'impact de l'élargissement de l'Union européenne et sur la crise financière et ses conséquences pour le processus d'intégration européenne, conférences auxquelles le CERE R. Schuman a participé activement.

L'élargissement de l'UE est un autre challenge capital pour l'Union européenne: des chercheurs du réseau de la TEPSA ont publié des travaux sur l'intégration des nouveaux Etats membres, sur la perception de l'intégration européenne dans les pays candidats, sur l'impact du processus de prise de décision dans ces pays et l'influence des processus de prise de décision sur les administrations locales. Les conséquences de la crise financière internationale, la guerre de Géorgie la récente crise d'approvisionnement du gaz se situent au centre des recherches les plus récentes. L'Union économique et monétaire, la monnaie commune et les relations avec les marchés mondiaux, les effets economico-financiers et sociaux de la mondialisation sont autant d'autres points régulièrement inscrits à l'ordre du jour.

Parmi les activités privilégiées du réseau TEPSA, mentionnons en particulier les Presidency Conferences. Tenues régulièrement tous les six mois et organisées en coopération étroite avec l'institut membre du pays qui assume la présidence de l'Union européenne au cours du semestre à venir, ces tables rondes réunissent pendant une ou deux journées des chercheurs du monde académique et des décideurs du monde politique et économique.

Ainsi le représentant du Centre Schuman a participé en juin 2008 à la conférence de Paris où il a été surtout question des priorités de la présidence française. Le résultat négatif du référendum irlandais et ces conséquences fatales étaient au centre des débats de cette conférence.

Le CERE a participé en décembre 2008 à la conférence de Prague où les priorités de la présidence tchèque ont été présentées par le représentant du ministre des Affaires étrangères tchèque, Monsieur Schwartzberg. La crise politique interne en République en relation avec la ratification du traité Lisbonne et l'attitude ambiguë du président de la République tchèque ont été au centre des débats.

Dans le cadre des pre-presidency conferences les chercheurs du monde académique de la TEPSA – politologues, économistes, historiens, juristes, et autres - côtoient des hommes du terrain comme des journalistes, syndicalistes, hommes politiques, diplomates et hauts fonctionnaires des administrations tant nationales qu'européennes. Les débats donnent ainsi l'occasion d'exposer et d'expliquer les politiques européennes, de présenter des projets alternatifs à envisager ou d'explorer des pistes en vue de la mise au point de politiques européennes constructives et non bureaucratiques.

Last but not least la TEPSA a lancé en 2004 un nouveau programme ambitieux appelé «EU-25-27 Watch. EU-Consent - Constructing a European network». Placé sous la direction de l'Institut für europäische Politik de Berlin, ledit projet vise à faire tous les semestres le point sur les questions majeures de la politique européenne

telle qu'elle est perçue dans et par les Etats membres de l'UE et les pays candidats. Chaque institut du réseau de la TEPSA touche à cet effet un questionnaire très élaboré qui lui sert de guide pour la rédaction d'un rapport national. L'institut de politique européenne de Berlin recueille ensuite la vingtaine de contributions avant d'en éditer le contenu via internet (www.iep-berlin.de/publik/EU25-27-Watch). Par ce biais, les différentes analyses nationales obtiennent une diffusion des plus larges, toute en assurant au grand public l'accès gratuit à une source d'informations de haute qualité. Le Centre européen de documentation et de recherche de l'Université de Malte vient d'être admis comme nouveau membre au réseau TEPSA à la dernière assemblée générale à Prague en décembre 2008.

Retenons, enfin, que la collaboration active au projet EU WATCH 25-27 occasionne au CERE un surcroît de travail d'autant plus appréciable que les moyens à sa disposition sont à vrai dire dérisoires en comparaison avec ceux alignés par ses partenaires européens de la TEPSA. Les centres de recherche étrangers recourent en effet à des think tanks composés de véritables équipes de chercheurs scientifiques dotés de formations différentes en sciences politiques, en économie, en droit international, etc.; ils profitent par ailleurs d'une documentation très large accessible dans les bibliothèques de leurs instituts respectifs. Le CERE est par contre contraint de travailler avec des moyens de fortune, c'est-à-dire que son personnel - un poste et demi -, outre ses tâches «normales» qui déjà absorbent le plus clair de l'emploi temps quotidien, doit évacuer la besogne qui dans d'autres pays est abattue par plusieurs chercheurs exclusivement recrutés pour s'occuper du seul dossier sous rubrique. Or, EU-25-27 Watch. EU Consent - Constructing a European network est une plate-forme idéale et internationalement reconnue pour présenter le point de vue luxembourgeois à la communauté scientifique et politique internationale. Partant, il est de l'intérêt du pays de ne pas abandonner à la légère cette tribune, surtout si on sait que le point de vue du Grand-Duché – s'il n'est pas tout simplement ignoré – est bien des fois présenté à l'étranger sous une lumière peu favorable.

Le Centre Schuman a intensifié en 2008 sa coopération avec la *Fondation Robert Schuman de Varsovie*. Celle-ci a invité un représentant du CERE à participer à un colloque scientifique organisé du 28 au 30 octobre à Varsovie en collaboration avec la Maison Schuman de Scy-Chazelles et la Fondation Robert Schuman de Paris sur le thème «L'Europe a-t-elle besoin d'un nouveau Robert Schuman?». Le représentant du CERE a présenté une communication sur le rôle historique de Robert Schuman.

En marge de la rencontre de Varsovie il a été décidé de lancer un concours annuel destiné aux étudiants polonais des sciences politiques et historiques. Il s'agit de rechercher et de documenter le rôle de Robert Schuman et de son œuvre dans la politique européenne contemporaine. La Fondation R. Schuman de Varsovie, le CERE et la Maison Schuman de Scy-Chazelles en seront les co-organisateurs. Ainsi le CERE pourra bien satisfaire à son autre mission qui est la promotion des études européennes à côté de la recherche européenne proprement dites.

Afin de permettre au CERE de satisfaire à ses engagements courants et afin de faire face aux demandes toujours renouvelées par ses partenaires d'une collaboration plus intensive et plus large une augmentation de la décharge du professeur détaché à tâche partielle doit être envisagée.

Projet *Terres rouges* – histoire de la sidérurgie luxembourgeois aux XIX^e et XX^e siècles

Ce projet dirigé en commun avec les Archives nationales de Luxembourg et patronné à la fois par le ministère d'État et le ministère de la Culture, de la Recherche et de l'enseignement supérieur vise quatre objectifs principaux.

Le premier concerne la collecte et la conservation de toutes sortes d'archives industrielles en général, et des archives de la sidérurgie et des exploitations minières en particulier. Il est à noter sous ce rapport qu'une bonne partie des anciennes correspondances de l'Arbed, de la Hadir et de la Minière et Métallurgique de Rodange ont déjà été transférées aux Archives nationales où leur remise en état et leur indexation vont bon train. Ce fonds – un véritable trésor pour quiconque s'intéresse de près aux forges du pays – est actuellement composé de 4,5 km linéaires de documents, de 12.000 plans et de plusieurs centaines de photographies en provenance des différents sites de fabrication. Il est complété par d'autres versements privés, à l'instar de celui effectué par l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels (ALIAI), ou du dépôt, au Centre Robert Schuman, des dossiers dont s'était jadis servi le directeur du Service administratif et social de l'Arbed, Jules Pauly, lors de la négociation du traité de Paris instaurant la CECA.

Le deuxième grand axe du projet *Terres rouges* vise à sauvegarder la mémoire des différents acteurs du monde sidérurgique moyennant des interviews enregistrées. Les témoignages vivants de tou(te)s ceux et celles qui œuvrèrent ou œuvrent dans les mines, les usines ou les bureaux des sociétés sidérurgiques permettent en effet aux générations futures de revivre l'histoire. Ils constituent par ailleurs une source d'information historique des plus riches et des plus importantes en l'occurrence pour certains aspects de la vie quotidienne au travail qui, autrement, nous échapperaient à jamais. Deux jeunes chercheurs – Corinne Schroeder et Michel Kohl – s'occupent plus particulièrement de l'élaboration des questionnaires-types, des enregistrements et des transcription écrites des témoignages.

Un troisième volet du projet consiste en la compilation d'une base de données renfermant des fiches biographiques consacrées aux ingénieurs, directeurs et administrateurs des différentes sociétés métallurgiques autrefois actives dans notre pays, respectivement des cadres supérieurs occupés par elles dans les filiales luxembourgeoises à l'étranger. Actuellement près de 1.100 fiches plus ou moins bien garnies ont déjà pu être élaborées. Elles renferment des données sommaires ciblées essentiellement sur les études et la carrière professionnelle des individus répertoriés.

Le quatrième et dernier pan du projet comprend les travaux de recherche que se proposent de réaliser la vingtaine de chercheurs qui se sont actuellement associés à *Terres rouges*. Cette équipe se compose de personnes issues tantôt du secteur public tantôt du secteur privé; elle se distingue en outre par son caractère pluridisciplinaire très prononcé, car on y retrouve côte à côte des historiens, des ingénieurs, des géographes, des linguistes et des banquiers, etc. Les sujets de leurs enquêtes sont aussi variables que leurs métiers.

Un premier fascicule d'une série de publications est programmé pour le printemps 2009. Il comprendra des articles traitant des thèmes aussi variés que les *Ostarbeiter*

qui travaillaient dans nos usines entre 1942 et 1944, les bombardements des usines du Bassin minier par l'aviation alliée pendant la Première Guerre mondiale, la sidérurgie dans la littérature nationale et les inventaires des livres de correspondance de l'ancienne forge de Eich.

Travaux de recherche en cours/projetés

Parmi les travaux de recherche en cours, qui se poursuivent en-dehors des activités routinières du CERE, mentionnons entre autres la préparation d'une publication sur la CECA, le Club des sidérurgistes et la crise des prix de l'acier pendant les années soixante. Cet ouvrage fondé tantôt sur les archives de la Commission européenne à Bruxelles, tantôt sur des dossiers inédits de la SA. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.Ingbert-Rumelange (Hadir) jettera un jour nouveau sur les activités de la Haute Autorité pendant les quelques années qui précéderent sa disparition (1967) dans la foulée du traité de fusion des exécutifs européens.

C'est dans ce dernier contexte aussi que s'inscrit un autre projet de recherche consacré à la lutte d'Eugène Schaus et de Pierre Werner pour attirer à Luxembourg un maximum d'institutions européennes destinées à compenser le départ de la Haute Autorité.

Personnel du CERE

Après le départ à la retraite de Madame Getty Glaesener, Le Centre a été heureux d'accueillir en février 2008 sa nouvelle secrétaire et bibliothécaire, Madame Janine Winandy. Vers la même époque, Madame Corinne Schroeder est venue se joindre à Michel Kohl. Ces deux jeunes chercheurs bénéficient d'un contrat d'experts passé avec les Archives Nationales dans le cadre du projet de recherche *Terres rouges*. Or, quoique rémunérés par le ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, leur lieu de travail ordinaire se trouve au CERE.

Publications

- BARTHEL Charles, *Un aspect particulier de la culture politique internationale luxembourgeoise: Joseph Bech et l'art de concilier les Affaires étrangères avec la diplomatie du grand capital sidérurgique*, in: SCHIRMANN S. (dir.), *Robert Schuman et les pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Actes du colloque de Metz du 10 au 12 octobre 2007, Publications de la maison de Robert Schuman, vol.1, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, Bern, Berlin, etc., 2008;
- BARTHEL Charles, (Entrées biographiques) *Joseph Bech et Émile Mayrisch*, in: BERTONCINI Y., CHOPIN T., DULPHY A. et autres (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 2008, pp.27-28 et 274-276;
- BARTHEL Charles, *Le difficile transfert de la BEI vers le Grand-Duché de Luxembourg*, in: BUSSIÈRE É., DUMOULIN M., WILLAERT É. (dir.), *La banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008*, BEI, Imp. Centrale, Luxembourg, 2008, pp.261-286;
- BARTHEL Charles, *Interregionale Firmenverflechtung als Grundstein internationaler Entspannungspolitik. Die Arbed und das „Locarno“ der europäischen Stahlbarone*, in: ELVERT J., *Ces Chers Voisins Benelux, Germany & France in the 19th and 20th Centuries*, Steiner Verlag, Stuttgart, à paraître;
- BARTHEL Charles, *La fusion des groupes sidérurgiques Arbed-Terres Rouges. Le reflet de la nouvelle diplomatie d'affaires en l'Europe des années vingt*, Agence Nationale de la Recherche, Université de Lille, à paraître;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die Partei und die Bauernorganisationen*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), *CSV Spiegelbild eines Landes und seiner Politik? Geschichte der Christlich-Sozialen Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 2008, pp.627-674;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die Partei der christlichen Gewerkschaften*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), op.cit., pp.675-714;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die europäische Rolle der CSV*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), op.cit., pp.715-740;
- MAJERUS Jean-Marie, *Luxembourg, Lorraine, Grande Région Europe: différences, ressemblances et liens*, in: ROTH F. (dir.), *Lorraine Luxembourg et Pays Wallons. Mille ans d'histoire partagée du Moyen Age à nos jours. Annales de l'Est*, numéro spécial, 2008;
- MAJERUS Jean-Marie, *Joseph Bech*, in: U. HOLLENBRINK, J. WEINAND, J. WALDSCHMIT (dir.), *Große Persönlichkeiten aus Lothringen, Luxemburg, Saarland und Trier*, Trier, 2008, pp.86-95;
- MAJERUS Jean-Marie, *Luxembourg*, in: BERTONCINI Y., CHOPIN T., DULPHY A. et autres (dir.), *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, Paris, 2008, pp.263-265;
- MAJERUS Jean-Marie, *125 Jahre landwirtschaftlicher Unterricht in Luxemburg*, à paraître;
- MAJERUS Jean-Marie, *Das Centre hospitalier neuro-psychiatrique – ein historischer Abriss*, in: WILLEMS H. (dir.), *Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg*, à paraître;
- MAJERUS Jean-Marie, *The Luxembourg monarchy: a case study*, in: VINKJEN P.J. (dir.), *The European Union and the European Monarchies*, à paraître
- TRAUSCH Gilbert, *Die Partei in der «longue durée»*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), *CSV Spiegelbild eines Landes und seiner Politik? Geschichte der Christlich-Sozialen*

Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 2008, pp.17-100;
TRAUSCH Gilbert, *Der politische Katholizismus im 19. Jahrhundert*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), op.cit., pp.101-136;
TRAUSCH Gilbert, *Die Gründung der Partei der Rechten (1914-1919)*, in: TRAUSCH Gilbert (dir.), op.cit., pp.137-184;
TRAUSCH Gilbert, *D'un concept de la nation à un autre*, in: *Forum*, n°271, novembre 2007, pp.24-32;
TRAUSCH Gilbert, *François Roth jette un regard nouveau sur Robert Schuman, Lorrain des frontières et père de l'Europe*, in: *Luxemburger Wort*, («Warte»), 11.12.2008.

* * * * *

5. Le Centre de Communications du Gouvernement

1. Modernisation et maintenance des infrastructures

En 2008, il n'y a pas eu de travaux de génie civil au sein du CCG.

Un bureau d'architecture a été chargé de planifier la rénovation complète du réfectoire des soldats. Cette salle, servant journalièrement de réfectoire et de salle de séjour pour les soldats et une partie du personnel civil, et en cas d'événements majeurs, pour le personnel accompagnant des invités (chauffeurs, sécurité, staff technique, etc) sera complètement réaménagée et rénovée en 2009.

2. Centre de conférences et d'accueil

Les événements majeurs en 2008 étaient :

25 janvier 2008 : Visite officielle au Luxembourg de SEM François FILLON, Premier Ministre de la République française.

18 février 2008 : Visite de travail au Luxembourg de SEM Frederikk REINFELD, Premier Ministre du Royaume de Suède.

17 au 19 mars 2008 : Conférence diplomatique.

12 juin et 05 novembre 2008 : Réunions semestrielles de l' «EU Health Committee».

20 au 23 octobre 2008 : Session plénière du « Civil Communications Planning Committee » de l'OTAN.

25 octobre 2008 : Réunion de travail de six ministres EU de la santé.

18 et 19 novembre 2008 : Sommet intermédiaire de la Grande Région.

11 décembre 2008 : Réunion de travail entre les Médiateurs de la Grande Région.

Trois de ces événements majeurs ont eu lieu un samedi et/ou un dimanche. Néanmoins, les installations du CCG ont servi de cadre pour de nombreuses conférences et réunions nationales et internationales. Les locaux de conférences du CCG étaient occupés au total pendant 92 journées, incluant 40 déjeuners, 5 dîners et 3 conférences de presse.

3. Les réseaux de communication internationaux

Le CCG est en charge de la planification, de la mise en place, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales de réseaux de communications pour le besoin du gouvernement. Ces réseaux assurent la communication classifiée au sein des organismes internationaux tels que l'OTAN, l'UE, ou l'OSCE.

Il est important de savoir que pour tous ces réseaux le CCG assure une permanence 24h/24, ainsi que l'acheminement par courrier des messages urgents.

Les réseaux classifiés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Le CCG opère différents réseaux spécifiques connectés aux réseaux de l'OTAN :

- a) Le Réseau TARE/AIFS permet l'échange de messages formels entre pays membres de l'OTAN, les destinataires sont essentiellement situés au niveau du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense et de l'Etat-Major de l'Armée. Le CCG opère également le nœud national de ce réseau pour les besoins de la NAMSA, agence de logistique de l'OTAN.
- b) Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command Control and Reporting Systems) pour le besoin du Ministère d'Etat dans le contexte de la Consultation Nucléaire.
- c) Le réseau BICES (Battlefield Information, collection and exploitation system) pour le besoin du renseignement militaire et civil du service de Renseignement et du Chef d'Etat-Major de l'Armée.
- d) Le réseau CRONOS (Crisis Response Operations in NATO Operating Systems) réseau opérationnel du SHAPE permet l'échange d'informations classifiées de commandement avec les représentations militaires luxembourgeoises à l'étranger et notamment avec les contingents luxembourgeois en mission en Afghanistan et au Kosovo.
- e) Le réseau NCN/BME (Nato Core Network / Bandwith Management Equipment) qui permet une interconnexion digitale avec les réseaux de l'OTAN, permettant notamment une communication téléphonique de qualité digitale avec les agences de l'OTAN et notamment le Quartier Général de l'OTAN à Bruxelles et le SHAPE à Mons.

Les réseaux classifiées de l'Union Européenne (UE)

- a) Le réseau Cortesy relie les ministères des Affaires étrangères, la Commission et le secrétariat général du Conseil. Il permet entre les capitales la diffusion par COREU (équivalent aux télégrammes diplomatiques) d'informations relatives à la PESC (Politique étrangère et de sécurité Commune), mais aussi la préparation des décisions PESC et l'adoption des déclarations de l'Union.
- b) Le réseau ESDP-NET sert à l'Union européenne pour mettre en œuvre la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

Les réseaux de l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)

Le réseau OSCE en place au CCG est utilisé par le Groupe d'Inspection, de Vérification et d'Observation (GIVO) du Ministère des Affaires Etrangères et de la Défense pour suivre l'application des différents traités signés par le Luxembourg :

- Open Skies (OS)
 - Conventional Forces Europe (CFE)
 - Confidence and security building measures (CSBM)
- Ceci dans le contexte du Document de Vienne de 1999

4. Le réseau « LUSECNET »

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET a été mis en place pour la dernière présidence luxembourgeoise à l'Union européenne.

Conformément à ses attributions, le CCG est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

Afin de permettre aux autorités nationales des communications efficaces et sécurisées, le CCG a réalisé un réseau national répondant aux standards de sécurité reconnus sur le plan international. L'abréviation "LUSECNET" se rapporte au terme anglais "LUXEMBOURG SECURE NETWORK".

La finalité du LUSECNET

Le projet comporte un aspect national et un aspect international. Sur le plan national, il y a lieu de procurer aux autorités et aux administrations nationales un moyen moderne permettant l'échange instantané ainsi que la sauvegarde sécurisée d'informations classifiées.

Sur le plan international, il y a lieu de moderniser l'infrastructure nécessaire à la réception, la distribution nationale et la sauvegarde d'informations classifiées provenant d'organismes internationaux et de nations souveraines.

L'extension des différents réseaux précités vers les destinataires étant un but final, il s'agit, avec les ressources limitées du CCG, la réaliser en minimisant les charges de gestion quotidiennes, en tirant un profit maximum des technologies disponibles et en homogénéisant les architectures nationales.

Les fonctionnalités requises comprennent la messagerie électronique formelle, la distribution ainsi que l'archivage de documents à différents niveaux de classification, l'accès à des bases de données classifiées ainsi que des applications voix et facsimilé sécurisées et ceci bien sûr chaque fois pour chaque réseau indépendamment pour assurer la séparation des besoins d'en connaître, mais tout en assurant une disponibilité maximale des services fournis.

Le concept du projet ne prévoit aucune infrastructure de réseau propre. En se basant sur des capacités existantes du Centre Informatique de l'Etat (CIE), respectivement du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le CCG entend minimiser les coûts d'exploitation de manière stricte. Cette coopération a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de coordination avec des responsables des organismes concernés et semble parfaitement sur bonne voie.

La planification

La présidence luxembourgeoise au sein de l'UE a représenté une échéance à laquelle le réseau a dû fonctionner de manière fiable. Un premier noyau du réseau, c.à.d. le Ministère des Affaires Etrangères avec ses ambassades et représentations a été installé dans les délais pour le début de la présidence. Ceci a permis à tous les utilisateurs connectés de disposer pratiquement en temps réel des messages provenant du réseau CORTESY (Correspondants Européens). En plus de ce réseau, le CCG a mis en place avec la collaboration du service informatique du MAE, un petit réseau spécifique à la Direction Politique du Ministère (LURESNET), permettant à

ces personnes de recevoir les COREUs de classifications jusqu'UE RESTREINT directement sur leur bureau.

L'interconnexion avec le réseau WAN du NGCS (Nato General Purpose Communication Segment) devra permettre d'aller vers une distribution électronique des documents provenant actuellement sous forme papier de l'OTAN. Le défi national sera le changement des habitudes des destinataires ainsi que la réadaptation des procédures du service courrier à cette distribution électronique.

En 2008, les préparatifs pour des extensions vers l'Etat-Major de l'Armée, le Centre militaire et le Service de Renseignement ont progressé, mais les problèmes de sécurité ont repoussé l'installation définitive vers 2009.

Le choix judicieux des technologies du réseau LUSECNET a été primordial pour pouvoir subvenir aujourd'hui de manière très rapide à des besoins de communication sécurisée, sans pour autant devoir engager de grandes dépenses de conception et de planification. Le grand défi des années à venir sera l'intégration pure et simple des différents réseaux, ce qui n'est pas seulement un problème technique, mais surtout un problème d'organisation en vue de la séparation des besoins d'en connaître des différents participants du réseau.

Afin d'assurer cette séparation des besoins d'en connaître il est nécessaire de créer par voie technique une séparation logique entre ces différentes communautés d'intérêts. Le défi est de trouver la solution optimale offrant un équilibre acceptable entre la mise en œuvre de mesures techniques assurant la séparation et les procédures exigeant des efforts de la part des utilisateurs. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre une technologie de pointe permettant de relier les différents utilisateurs à un seul réseau physique et de limiter les procédures au strict nécessaire, le tout en assurant le niveau de sécurité requis.

Le futur

L'approche de solution rapide, mise en place pour la présidence 2005 doit être repensée pour s'aligner plus sur les besoins des utilisateurs. L'engagement de deux nouvelles personnes au sein des services informatiques a permis de stabiliser en partie le réseau et devra permettre de passer à la planification d'une deuxième génération de réseau qu'il deviendra nécessaire de déployer en 2009, temps après lequel les matériels et logiciels installés auront atteint un âge suffisant et devront être remplacés, Compte tenu du fait qu'une grande partie de ces sites se trouvent à l'étranger, une planification détaillée du déploiement sera nécessaire pour limiter des dépenses.

L'approche de roulement dans la planification, l'opération et le déploiement de nouveaux réseaux et surtout de la mise à jour des réseaux existants nécessitera la revue du concept et des ressources du service informatique du CCG.

Une nouvelle approche aussi bien de l'UE que de l'OTAN vise à élargir et faciliter la distribution des informations classifiés RESTREINT ou inférieurs. Le CCG étant pour certains de ces réseaux le point d'entrée national, se verra confier dans un futur proche la charge d'injecter ces informations dans un réseau national RESTREINT, qui devra être créé en collaboration avec le CIE, autre opérateur de réseau UE et le

MAE qui en est le principal destinataire. La mise en place d'une solution unique nationale est primordiale pour éviter toute multiplication inutile et ingérable.

L'actuelle multitude de réseaux OTAN et UE, ainsi que leur diffusion plus large, exige d'énormes efforts de la part des services informatiques du CCG, puisque chaque réseau nécessite sa propre infrastructure de serveurs (contrôleurs de domaine, de messagerie,...) sa propre infrastructure réseautique ainsi que des passerelles vers les réseaux internationaux pour assurer la sécurité requise et éviter toute fuite incontrôlée d'informations vers ces réseaux.

L'implémentation de la distribution des documents classifiés provenant de l'UE et de l'OTAN devra être soigneusement réfléchi et planifié du point de vue besoin des utilisateurs, mais également du point de vue besoin de retraçage des pièces classifiées

La sécurité des systèmes d'information (INFOSEC)

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'accréditation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'accréditation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004 le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG devra trouver sa place dans ce contexte de la sécurité des systèmes d'information, rôle qu'il joue de facto depuis des décennies.

Le CCG a participé et participe aux processus d'accréditation pour plusieurs réseaux. Ces réseaux peuvent ou ne peuvent pas être sous la responsabilité opérationnelle du CCG :

- Le réseau AIFS/TARE de l'OTAN
- Le réseau NNCCRS de l'OTAN
- Le réseau BICES de l'OTAN
- Le réseau NNCCRS de l'OTAN

- Le réseau Cortesy de l'UE
- Le réseau ESDP-Net de l'UE
- Le réseau BDL-Net de l'UE pour la Police grand-ducale.
- Le réseau FADO pour la Police grand-ducale

Le CCG participe en outre en tant que expert national INFOSEC aux réunions SAP (Security Accreditation Panel) pour les réseaux suivants de l'UE :

- Cortesy / ESDP et futur Sesame
- S-Testa
- Extranet-R
- BDLNet
- FADO

Le processus d'accréditation nécessite des connaissances avancées dans les différents domaines techniques de la sécurité (INFOSEC), mais exige également un

effort administratif important, puisque toutes les actions, analyses et conclusions doivent être actées dans des documents formels opposables aux exigences internationales.

Une grande partie du savoir-faire technique étant disponible au CCG, la partie administrative et les volets inspections et rédaction de documents d'accréditation représente toutefois une charge de travail supplémentaire non-négligeable.

5. Représentations

5.1. Généralités

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné et le cas échéant pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active au comité dépasse de loin la présence aux réunions. La lecture des publications du comité, le traitement de la correspondance, la coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions et veiller à l'exécution des décisions prises sont des tâches volumineuses.

5.2. Le Comité National des Télécommunications

Suite à la proposition du Chargé de direction du CCG et avec autorisation de Monsieur le Premier Ministre, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

Deux fois par année, le comité se réunit en session plénière. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

En 2008, les travaux du projet de recherche U2010 ont bien progressé. Ce projet a été formulé suite aux propositions d'une étude commissionnée en 2003 par le CONATEL. Depuis mai 2006, le projet de recherche U2010 (www.u2010.eu), financé en grande partie par l'Union Européenne et dirigé par l'Université du Luxembourg travaille dans le contexte des responsabilités techniques du CONATEL. Les enseignements de ce projet permettront de rendre beaucoup plus efficaces les communications électroniques d'urgences au Luxembourg comme à l'étranger, et ceci à des coûts modérés. Les capacités commerciales et des solutions standardisées sont utilisées dans la mesure du possible. Elles sont complétées avec des moyens spécifiques ainsi qu'avec des ressources universelles comme les liaisons par satellites. Une démonstration finale et publique sera organisée à l'échéance du projet en 2009.

5.3. Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) de l'OTAN				
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Remplaçant	Mandat du comité
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON	M. LAURES	Le Bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN est responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité. Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON	Apporter un soutien au Bureau des C3 en suivant de façon continue les questions relatives aux C3, traiter les questions urgentes et coordonner le travail du Bureau et de ses organes subordonnés
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	(*)		Apporter un soutien au Bureau des C3 concernant les besoins opérationnels et les concepts d'opérations relatifs aux systèmes C3. Donner des avis aux autres sous-comités du NC3B et à des organes de l'OTAN sur toutes les questions liées aux besoins et concepts interarmées concernant les C3 Faire directement rapport au Comité militaire pour les questions opérationnelles interarmées concernant les C3
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES		Apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant la politique de normalisation des C3 et l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'OTAN et des systèmes C3 liés à l'OTAN, dans le cadre de la consultation, du commandement et de la conduite des opérations.
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX	M. ZEIMES	Apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN en tant que Sous-comité multinational chargé de répondre aux besoins de l'OTAN et, s'il y a lieu, aux besoins des pays concernant le spectre et les fréquences radioélectriques en temps de paix, en période de crise et en temps de guerre Agir en tant qu'autorité pour les fréquences radioélectriques de l'Alliance. Rapporter directement au Comité militaire pour les questions opérationnelles à caractère urgent relevant de sa compétence.

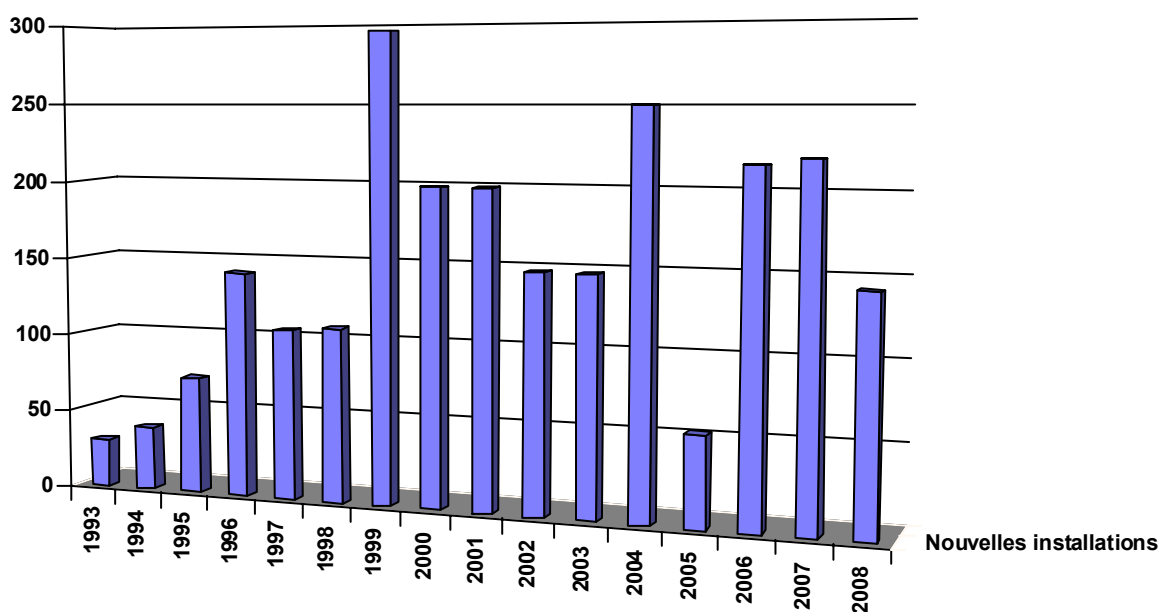
Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) et autres de l'OTAN (suite)				
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES		Fournir au Bureau C3 de l'OTAN des recommandations sur la politique des systèmes C3 liée à la sécurité. Il s'agit de la politique INFOSEC visant à protéger la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations conservées, traitées ou transmises sur les systèmes C3. Informier le comité de sécurité de l'OTAN des incidences de la politique des C3 liée à la sécurité... Fournir des réponses directement au Comité militaire sur les questions d'un caractère opérationnel urgent relevant de sa compétence Fournir des avis d'experts directement aux pays, ainsi qu'aux commandements, agences et services de l'OTAN sur toutes les questions relevant de sa compétence.
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	M. DELLI-ZOTTI	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant les systèmes d'information, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE COMMUNICATION	M. BILDGEN	M. SCHILTZ	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions relatives aux télécommunications et aux réseaux, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'OTAN pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Fournir des normes techniques dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'Alliance pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de l'identification, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Etablir les normes techniques dans le domaine de l'identification
SCEPC/CCPC	Civil Communication Planning Committee	M. BILDGEN	M. SCHILTZ	Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil. Mettre sur pied un groupe d'experts. Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.

(*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin

Répartition des représentations auprès de l'Union européenne				
	Conseil de surveillance de l'agence de surveillance du système de navigation par satellite GALILEO	LtCol SIMON	M. BILDGEN	Le conseil d'administration est chargé notamment: de nommer le directeur et d'approuver l'organigramme, de désigner les membres du comité consultatif, d'adopter le règlement financier de l'entreprise commune conformément à l'article 14, paragraphe 3, conformément à l'article 13, d'approuver le budget annuel, y compris le tableau des effectifs, le plan de développement de la phase de développement du programme et les estimations de coût du programme, d'approuver les comptes et le bilan annuels, de décider toute acquisition, vente et hypothèque de biens fonciers et autres droits immobiliers, ainsi que la constitution de cautionnements ou garanties, la prise de participations dans d'autres entreprises ou institutions et l'octroi de prêts ou la souscription d'emprunts, d'approuver, à une majorité de 75 % des voix, toute proposition impliquant un changement important dans l'exécution du programme Galileo.
	Comité de sécurité et de sûreté du système GALILEO	LtCol SIMON		<p>Missions de politique générale de sécurité:contribuer aux actions ayant trait à la sécurité du système Galileo ; définir la politique de sécurité en matière de radionavigation et assister la Commission dans les négociations avec les Etats tiers pour ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité ;</p> <p>Missions d'expertise: se prononcer sur les annexes de sécurité pour les contrats industriels ;suivre les spécifications sécurité du système.</p> <p>Missions d'approbation (dont INFOSEC):définir les principes et normes de sécurité pour les techniques d'information (INFOSEC);définir les procédures de sécurité et contrôler leur mise en application</p> <p>Missions de sécurité opérationnelle :préparer la structure de sécurité opérationnelle ayant la capacité d'être l'interlocuteur des autorités de sécurité des Etats-Unis et d'autres Etats tiers; assurer l'interface entre le programme Galileo et les instances de sécurité nationales et internationales (OTAN, Conseil de l'Union européenne,...).</p> <p>Missions techniques vis a vis des utilisateurs:définir la cryptologie qui nécessite une approbation gouvernementale (développement, réalisation, validation de composants cryptologiques,...) ;établir les spécifications et instructions de réalisation des récepteurs PRS simulateurs de signaux ;établir les procédures d'obtention de récepteurs PRS et la réglementation afférente ;</p> <p>Mission réglementaire:identifier les mesures réglementaires sont nécessaires (Wassenaar, MTCR, accords internationaux...); veiller au respect de la réglementation sécuritaire pour la radionavigation par satellites.</p>
COTEL	CFSP Communication Group	M. LAURES		Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine des systèmes d'informations et de communication. Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.
Répartition des représentations : OSCE				
	Communication Group	M. DELLI-ZOTTI		Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau
	Communication Control Board	M. STORS		Le Communication Control Board formule des avis et recommandations techniques au profit du Communication Group. Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.
	User Group Meeting	M. STORS		Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.

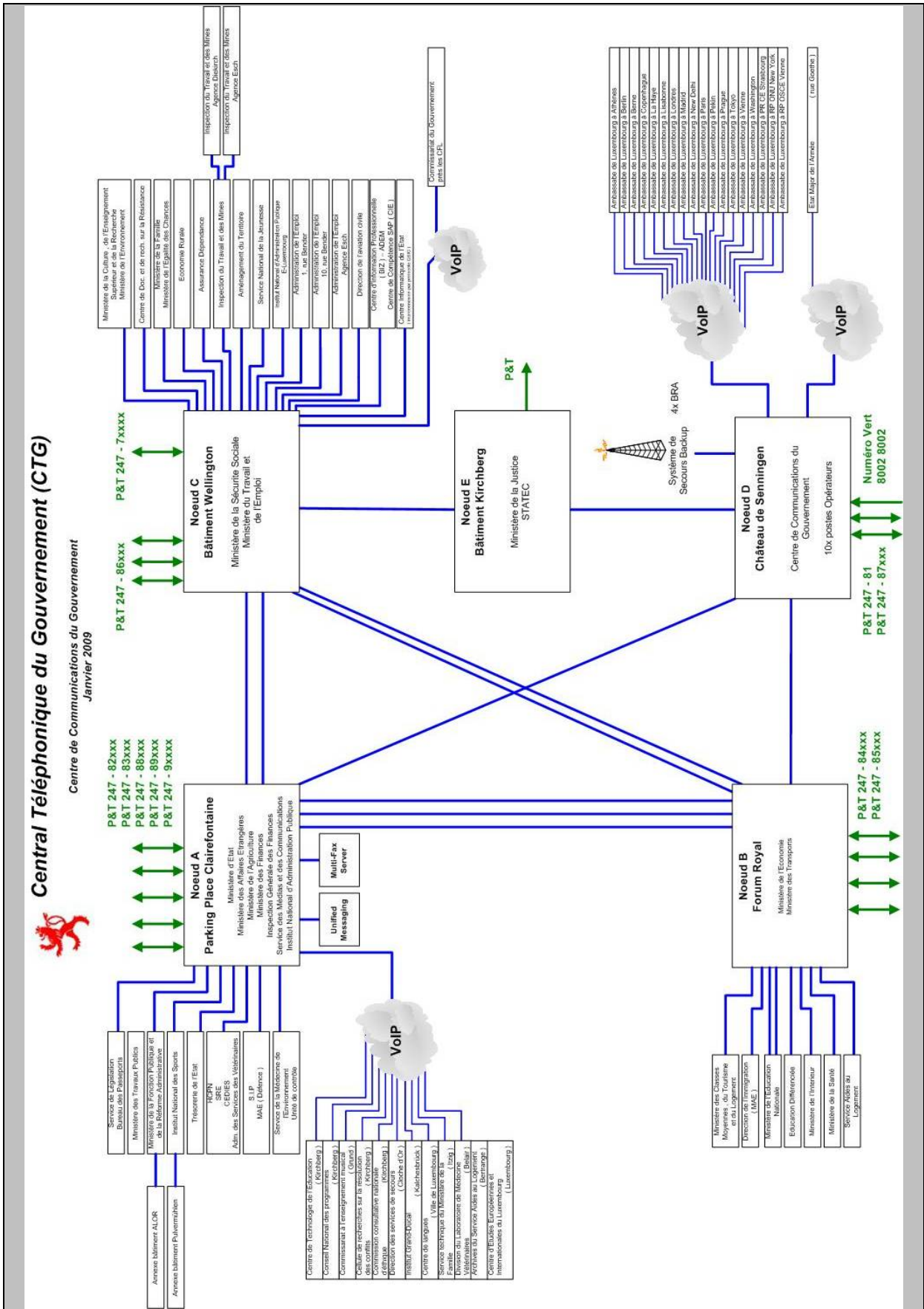
6. Le Central Téléphonique du Gouvernement 2478-

Le nombre des abonnés du Central Téléphonique du Gouvernement (CTG) vient d'atteindre à la fin 2008 le chiffre de **4.758**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis la mise en place de la plateforme actuelle en 1992.



La capacité des connexions vers l'extérieure (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 450 canaux à 64 Kbit/s

6.1. Architecture actuelle du CTG



6.2. Modernisations de l'année 2008

En 2008, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

Mise en service d'une nouvelle unité déportée au profit :

- de la Direction de l'Aviation Civile à KALCHESBRUECK avec changement du plan de numérotation

Déménagement des Services suivants :

- Commissariat du Gouvernement auprès les CFL
- Archives du Service Aides au Logement à BERTRANGE
- Service de l'Education Différenciée

Interconnexion par un lien 2Mbit/s (protocole QSIG) du réseau CTG avec le central téléphonique du Centre Informatique de l'Etat (CIE)

Echange de 75 postes téléphoniques datant de 1992 vers un modèle plus récent

Modernisation des équipements pour la diffusion des messages d'accueils

Remplacement des batteries de secours sur différents sites du réseau CTG

Ajout d'un poste opérateur à l'Administration de l'Emploi

Agrandissement de l'unité déportée du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Aménagement de la 3^{ème} étage du bâtiment administratif « Galerie KONS » pour les besoins du Centre de compétence SAP du Centre Informatique de l'Etat et agrandissement du central existant

Mise en service de 2 systèmes d'accueil pour les « lignes Info » :
« Loi immigration »
« Loi double nationalité »

Travaux préparatifs pour :

le remplacement des anciennes installations téléphoniques de la Division de l'Inspection Sanitaire et du Service des Sites et Monuments
la mise à jour de l'ensemble des centraux du Central téléphonique du Gouvernement (CTG) et de la messagerie vocale.

Participation au comité de pilotage du projet « Accueil téléphonique » des Ministères :

de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

6.3. Planification

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir des services efficaces et de qualité à l'Administration Gouvernementale. Les programmes de modernisation planifiés depuis 2008 sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix)
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques
- Transmission de la voix par le biais du protocole Internet, surtout au profit des sites distants et du travail à domicile.
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique.
- Simplification de la gestion du réseau par le biais d'intégration de consoles d'administration des centraux téléphoniques sur le réseau informatique de l'Etat
- Dans le cadre de la réforme administrative il est envisagé de mettre en place une solution permettant une analyse régulière des statistiques relatives à l'accueil téléphonique sur l'ensemble du réseau CTG.

6.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile

Actuellement le CCG gère 850 appareils et abonnements mobiles GSM. Ce nombre est en croissance permanente et la gestion nécessaire prend de plus en plus de ressources.

Aujourd'hui, la communication électronique mobile ne se limite plus au service de la voix. Actuellement, les membres du Gouvernement ainsi que 120 agents utilisent les fonctionnalités de messagerie mobile et Internet, ce qui représente une augmentation de 70 unités pour la seule année 2008.

Pour couvrir ce besoin, le CCG et le CIE ont mis en place une plateforme pour l'accès aux serveurs de messagerie du Centre Informatique de l'Etat par le biais d'équipements GSM/PDA Windows Mobile 6. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le Centre Informatique de l'Etat permettant de respecter les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat

La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA est contrôlée de manière centralisée 24h/24 et 7j/7.

Reste à noter que ce type d'équipements a nécessité en 2008 nombreuses interventions auprès des différents utilisateurs. C'est avec impatience que le CCG attend une stabilisation de cette technologie et une fiabilité renforcée des équipements.

6. Haut-Commissariat à la Protection nationale

1. Personnel

Au 31 décembre 2008, l'effectif du HCPN comprend

- Le Haut-commissaire
- Deux fonctionnaires dans la carrière supérieure de la police
- Deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement
- Deux secrétaires de direction à tâche partielle (mi-temps)
- Un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- Un employé secrétaire du bureau d'ordre et courrier.

2. La structure de Protection nationale

2.1. Base légale pour la structure de Protection nationale

Un projet de loi avait été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 sous le No 5347. En raison de l'extension des missions confiées à la Protection nationale, ce projet est en voie d'adaptation.

2.2. Les organes de la structure de Protection nationale

Le **Conseil supérieur de la protection nationale** s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2008.

Les principaux sujets abordés furent :

- la protection des infrastructures critiques ;
- la planification au profit des institutions communautaires sises à Luxembourg ;
- la planification face à une panne d'électricité ;
- le projet de centre national de secours pour systèmes d'information ;
- les projets relatifs au centre national de crise et aux centres opérationnels ;
- les télécommunications en cas de crise ou de catastrophe ;
- l'acide picrique ;
- la certification des systèmes d'information ;
- le réseau opérationnel digital intégré sécurisé ;
- la planification en matière de grippe aviaire ;
- la planification en matière de fièvre aphteuse ;
- la planification et la coordination en matière de terrorisme ;
- les programmes de financement de la Commission européenne ;
- les accords de sécurité bilatéraux ;
- la révision de l'organisation interne de la cellule de crise.

La Cellule de crise s'est réunie à plusieurs reprises, notamment pour discuter de l'avancement de la préparation face à la grippe aviaire à Luxembourg et pour organiser la collecte d'acide picrique au niveau des établissements scolaires et des pharmacies.

Le Comité National de la Sûreté de l'Aviation civile (CONATSAC) s'est penché en 2008 tout particulièrement sur la mise à jour du Programme National de Sécurité, le

Programme National de Formation, le Programme National de Contrôle Qualité (PNCQ), le programme de sûreté de l'aéroport, la transmission des informations concernant les atterrissages d'avions, l'accès CargoCenter Est, les règlements 2320/2002, 300/2008, les cartes d'accès, les procédures de sécurité du GAT provisoire, l'audit de la nouvelle aérogare, l'instauration d'un comité de sûreté aéroportuaire.

2.3. Infrastructure de la Protection nationale

Le Haut-Commissaire a été chargé de l'élaboration d'un projet de construction pour un centre national de crise, ainsi que de la définition d'un concept pour le fonctionnement complémentaire de ce centre et des centres opérationnels des différentes administrations. Le HCPN a également été chargé de la mission de déterminer les besoins en infrastructures nationales de secours pour les systèmes de l'information.

2.4. Centre national de secours pour systèmes d'information (CeNSSI):

Le CeNSSI a constitué la part principale des travaux du CONATIC/S3I en 2008. Les besoins des différents clients potentiels ont été élaborés et une pré-étude a été réalisée par une société spécialisée.

3. Activités et projets du HCPN sur le plan national

3.1. Terrorisme

Le plan d'action proprement dit de l'Union européenne a été complété. Certaines mesures comprises dans ce plan d'action représentent elles-mêmes des plans d'actions à part entière. Le « plan d'action explosifs » en fait partie. Ces plans d'action secondaires compris, l'ensemble des mesures se chiffre à quelque 170 unités.

L'activité principale du HCPN en matière de coordination anti-terrorisme a porté sur la mise en œuvre de ces plans d'action. La quasi-totalité des mesures requièrent l'interaction de plusieurs ministères, administrations et services.

Au niveau des experts techniques, des conclusions ont pu être tirées pour un certain nombre de mesures. Les propositions y afférentes sont par la suite soumises à l'approbation de l'échelon politique.

Au niveau opérationnel, le Luxembourg n'était pas confronté à une menace terroriste concrète en 2008. Sans compter les alertes à la bombe, la Protection nationale est intervenue dans quatre incidents qui auraient pu constituer une menace terroriste, l'enquête ultérieure des autorités compétentes ayant permis d'écarter l'hypothèse terroriste.

3.2. La grippe aviaire

Le développement des fiches synoptiques décrivant les 187 mesures décidées par le gouvernement s'est poursuivi en étroite coopération avec les ministères, administrations et services concernés.

Les contacts avec les pays voisins se sont poursuivis de manière informelle avec notamment une visite auprès du professeur Houssin, haut responsable français de la lutte contre la grippe aviaire.

3.3. Coordination avec les Institutions européennes

Suite à la demande des autorités communautaires à Luxembourg, le HCPN a participé à plusieurs réunions en vue de l'élaboration d'un plan d'urgence à appliquer en cas de crise en soutien des institutions communautaires sises à Luxembourg.

A cet égard, le HCPN a également organisé, au profit de plusieurs administrations, une session d'information portant sur la planification d'urgence auprès des services compétents du Gouverneur de Bruxelles-Capitale.

3.4. Sûreté maritime

En sa qualité de membre de la cellule de gestion du risque, le HCPN est régulièrement sollicité pour donner son avis sur l'adéquation du niveau de sécurité des navires battant pavillon luxembourgeois.

3.5. Divers

Le HCPN a initié la spécification d'un réseau de télécommunications satellitaire destiné à constituer un moyen de communication redondant et indépendant des outils et ressources classiques (électricité, connectivité par réseaux locaux, opérateurs télécom). Ce réseau sera mis en œuvre au niveau des opérateurs d'infrastructures critiques, des intervenants et des organes décisionnels.

Dans le cadre du lancement de la CBRN Task Force, le groupe de travail ad-hoc CRBN a été réactivé, les travaux de ce groupe se concentrant sur la capacité du Luxembourg à répondre à une attaque CBRN.

4. Activités du HCPN sur le plan international

Sur le plan international, le HCPN représente les intérêts du Luxembourg dans divers groupes de travail auprès des institutions de l'Union européenne ainsi qu'auprès de l'OTAN et de l'OSCE.

4.1. Sujets suivis dans le cadre de l'UE

Le HCPN coordonne la contribution du Luxembourg au Programme Européen de Protection des Infrastructures critiques européennes (EPCIP). A cet égard, il participe au groupe de travail « Protection civile » (PROCIV) auprès du Conseil de l'UE pour ce qui est de la partie ayant trait à la protection des infrastructures critiques

européennes. Ces travaux ont abouti à l'adoption de la Directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. Cette directive constitue la première étape d'une approche progressive visant à améliorer la protection des infrastructures critiques européennes (ICE). Ses principes se fondent sur une approche « tous risques », à savoir une approche globale qui tient compte des risques d'origine humaine, des menaces technologiques, des catastrophes naturelles et des menaces terroristes. Elle instaure, au niveau de l'UE, une procédure harmonisée de recensement et de désignation des infrastructures critiques européennes et définit une approche commune pour évaluer la nécessité d'améliorer la protection de ces infrastructures. Dans une première phase, la directive ne concerne que les secteurs de l'énergie et des transports - déterminés comme prioritaires -, mais il est prévu que son application sera élargie à d'autres secteurs après un réexamen auquel il sera procédé endéans trois ans.

Dans le même contexte, le HCPN a représenté le Luxembourg à plusieurs ateliers de travail menés sous l'égide de la Commission qui ont permis l'élaboration de lignes directrices ayant pour but d'assister et de guider les Etats membres dans l'application de la directive. Ces lignes directrices comportent des critères sectoriels et intersectoriels servant au recensement et à la désignation des ICE. Leur application est optionnelle pour les Etats membres.

Autres sujets traités au sein du groupe PROCIV (+ experts ICE) :

- développement d'un réseau électronique d'échange d'informations dans le domaine de la protection des infrastructures critiques européennes (Critical Infrastructure Warning Information Network - CIWIN) ;
- relations avec les pays tiers en matière des infrastructures critiques européennes.

Le HCPN a également participé aux réunions des points de contact ICE organisées par la Commission européenne.

4.2. Les réunions OTAN

Le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du SCEPC (comité des plans civils d'urgence) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 49 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System).

4.3. Coopération Benelux – accords de Senningen

Le mémorandum, signé il y a deux ans, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information de la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Le nouveau secrétaire général adjoint a effectué une visite de travail au HCPN, lors de laquelle l'état d'avancement des différents dossiers a été discuté.

Le groupe « identification des risques » s'est réuni une fois en 2008 et s'est penché

sur les conclusions de la réunion informelle du Groupe central de Concertation Senningen, l'évolution des services et compétences de la délégation néerlandaise, l'état du dossier concernant les obligations légales inhérentes à la mise en œuvre du Mémoire d'accord Benelux, l'état des activités du Groupe de travail "Identification des risques" d'un point de vue stratégique et technique ainsi que les nouveaux développements en matière de cartographie transfrontalière des risques dans les trois pays.

Sur requête du Groupe de travail "Gestion des crises" de la concertation Senningen, le Comité de Juristes Benelux a vérifié la nécessité d'une ratification par les parties du Mémoire d'accord Benelux.

4.4. Autres réunions internationales

Le HCPN a participé entre autres aux conférences, séminaires et réunions suivants :

- Workshop on Learning from large scale attacks on the Internet, Bruxelles, 17.01.2008
- Networked Public safety, Londres, 22-23.01.2008
- National Safety & Security, La Haye, 28-29.01.2008
- Coordinateur Anti-Terrorisme (CAT) / Radicalisation et recrutement, Bruxelles, 05.03.2008
- Counter Terrorism, Stockholm, 10-13.03.2008
- The Urban Transport Security Focal Points Group, Bruxelles, 28.04.2008
- NAT SEC 08, Bruxelles, 01-02.10.2008
- Menace terroriste NRBC, Paris, 30-31.10.2008
- Atelier OTAN Eau, Vienne, 03-05.12.2008
- Colloque européen sur la détection nucléaire et radiologique pour la prévention du terrorisme, Paris, 08-09.12.2008
- Le NRBC en Europe, Haut Comité Français de la Défense Civile, Saint-Denis La Plaine 11-12.12.2008
- OTAN, SCEPC Plénière, Bruxelles, 11-12.12.2008

7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), qui est installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. Ces activités comprennent deux volets : la collecte, la conservation et la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le CDRR, instauré à la demande du Conseil national de la Résistance, a repris les archives et la bibliothèque de ce dernier et a entrepris de créer des inventaires électroniques et un classement basé sur des normes archivistiques reconnues. Ceci facilite l'accès à ces collections aux chercheurs. L'année 2008 nous a permis de recevoir deux fonds documentaires exceptionnels : des documents de Robert Glesener, fusillé à Hinzert et de Octave Linden, décédé à Hermeskeil des maltraitements subies au camp de Hinzert. D'autres dépôts documentaires de moindre envergure ont enrichi notre documentation sur la résistance.

Notre bibliothèque se compose actuellement de quelque 2800 volumes achetés par le Conseil national de la Résistance ainsi que des acquisitions nouvelles. A ceux-ci sont venus s'ajouter quelque 10000 volumes hérités de feu M. le professeur Emile Krier. Cet accroissement considérable nous a incités à projeter une réorganisation complète de la bibliothèque. Afin de réaliser ce projet qui créera une bibliothèque de recherche avec accès direct aux livres, mais sans prêt à domicile, nous prévoyons à terme l'engagement d'un bibliothécaire-documentaliste. Comme cette dernière exigence ne semble pas trouver l'accord de nos supérieurs, nous avons entamé la réorganisation de la bibliothèque avec l'aide d'étudiants particulièrement zélés. Par an, l'accroissement est de quelque 200 nouvelles acquisitions dont un certain nombre de dons.

Le nombre des visiteurs reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de l'année écoulée. Les personnes qui s'adressent à nous viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Les étudiants et élèves constituent cependant la majorité de nos clients. Les intérêts de nos visiteurs sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (mémoire de licence, mémoire de maîtrise, mémoire scientifique de fin de stage, thèse de doctorat) etc.

Dans le domaine international, nous avons continué notre travail au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles), présidé par le professeur Wolfgang Benz, Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'université technique de Berlin. Dans le même ordre d'idées, nous présidons la délégation luxembourgeoise à la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research » qui compte aujourd'hui 26 pays membres. Jusqu'en été 2008 nous y avons présidé, à la satisfaction des délégués, le groupe de travail académique. L'année 2008 a encore été une année de travaux très intensifs dans le cadre du Comité international du Service International de Recherche (CI/SIR). A la demande de M. le Ministre des Affaires étrangères et avec l'accord de M. le Premier Ministre, nous avons pris en

charge le dossier antérieurement placé sous sa responsabilité des Affaires étrangères. Après l'accord diplomatique sur l'ouverture des archives du SIR à la recherche, signé à Luxembourg en 2006, et après l'aboutissement de la procédure de ratification dans les 11 pays membres, l'année 2008 a vu la création d'un groupe de travail (Strategic Study Group) destiné à élaborer des idées pour l'avenir des archives à Bad Arolsen.

En ce qui concerne la copie électronique des documents, nous avons élaboré, ensemble avec le Centre Informatique de l'Etat, un projet de financement pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la mise à disposition des documents. Les commandes ont encore pu être lancées fin 2008. Nous prévoyons l'inauguration de ces archives pour le printemps 2009.

La « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 » a continué ses recherches, ayant enfin eu accès aux dossiers nettoyés du fonds « Dommages de guerre ». Le rapport final sera présenté fin février 2009.

Notre avis a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Nous avons essayé de répondre à ces démarches dans la limite de nos possibilités. Nous avons développé nos contacts avec les différentes ambassades établies à Luxembourg.

Nous avons été en contact régulier avec les membres du « Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance » pour les conseiller et leur permettre de travailler dans des conditions adaptées à leurs besoins.

La « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales. Plusieurs publications ont pu être présentées lors de conférences de presse organisées en nos locaux. Nous avons accueilli l'historien Jean-Marc Dreyfus qui nous a parlé des banques juives en Alsace pendant l'occupation allemande ainsi que le professeur Wolfgang Benz qui a fait une conférence intitulée : « Deutscher Alltag im nationalsozialistischen « Dritten Reich ». L'acteur autrichien, le professeur Fritz Muliari a rencontré des élèves d'une classe du Lycée de garçons à la Villa Pauly, rencontre qui a laissé une forte impression parmi l'assistance.

Un projet de longue haleine dans lequel nous étions également engagé, le film « Léif Lëtzeburger » a été présenté au public et a connu un grand succès.

Depuis l'établissement du « Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé » dans ses locaux à la gare de Hollerich une collaboration intensive s'est développée. Ainsi nous avons entrepris les préparatifs au lancement d'un site Internet commun pour 2009.

Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche nous a nommé membre du groupe de réflexion sur la remise en état du Musée national de la Résistance à Esch/Alzette.

8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005 le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Sa mission consiste à :

- Recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé
- Mettre en valeur cette documentation
- Entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927
- Soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé
- Assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance)

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'Etat.

2. L'implantation

Depuis le mois de juin 2008, le CDREF est implanté dans l'ancienne Gare de Hollerich, 3A, rue de la Déportation L-1415 Luxembourg. Il est ouvert de 8.00 à 12.00 heures et de 14.00 heures à 18.00 heures

Nos coordonnées:

Tel: 00352/247-88191

Fax: 00352/24 87 30 43

E-mail: secretariat@cdref.etat.lu

3. Les travaux de transformation et l'équipement

Grâce à l'excellente coopération avec l'ABP ainsi qu'avec le Service des Sites et Monuments nationaux, les travaux de réfection de la Gare de Hollerich progressèrent plus vite que prévus. Ceci nous permet de déménager dans nos nouveaux locaux avant le terme prévu.

Le visiteur y est accueilli par une borne d'information implantée près de l'accès au site de la Gare. Au rez-de-chaussée, l'espace d'exposition du Mémorial de la Déportation fut repeint et des stores furent aménagés. Un écran flatscreen, doté d'un lecteur DVD permettra au visiteur de consulter des documents filmés. L'ancienne salle d'aiguillage, la salle "Stellwierk", pourvue d'installations technologiques modernes (Accès internet, Ecran flatscreen, lecteur DVD, ordinateur portable) elle pourra désormais accueillir des visiteurs

individuels et servir à des présentations de livres, des débats-discussions ou des conférences. De plus, les responsables des CFL du centre logistique de Bettembourg nous ont confié un tableau commémoratif thématissant le sort des cheminots luxembourgeois durant la Seconde Guerre mondiale.

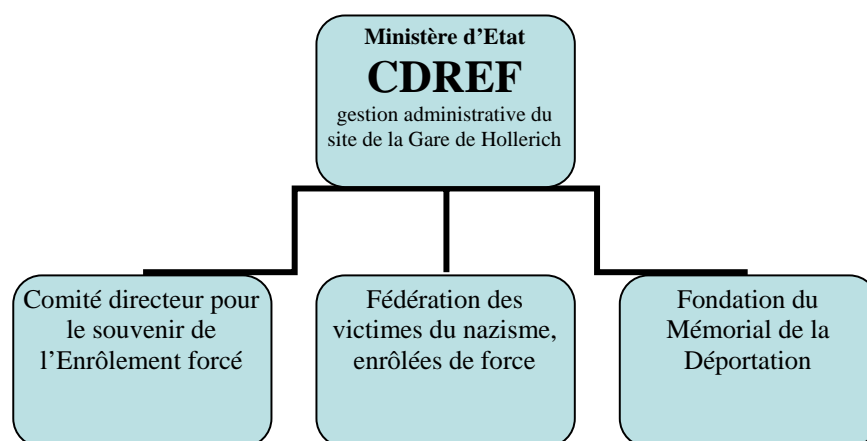
Nos bureaux au premier étage sont équipés de nouveaux meubles. Le CDSEF ainsi que le Conseil d'Administration de la Fondation du Mémorial de la Déportation se partagent un bureau, qui en même temps permet de réunir des groupes de travail de 14 personnes. L'équipement informatique comprend deux ordinateurs et 5 ordinateurs portables, 5 imprimantes, 2 scanners, une photocopieuse, une station combinée. Le second étage est réservé aux archives. Par ailleurs, l'escalier en bois fut rénové. Les installations sanitaires et électriques furent contrôlées et mises à jour.

La planification des travaux pour 2009 et 2010 est déjà terminée.

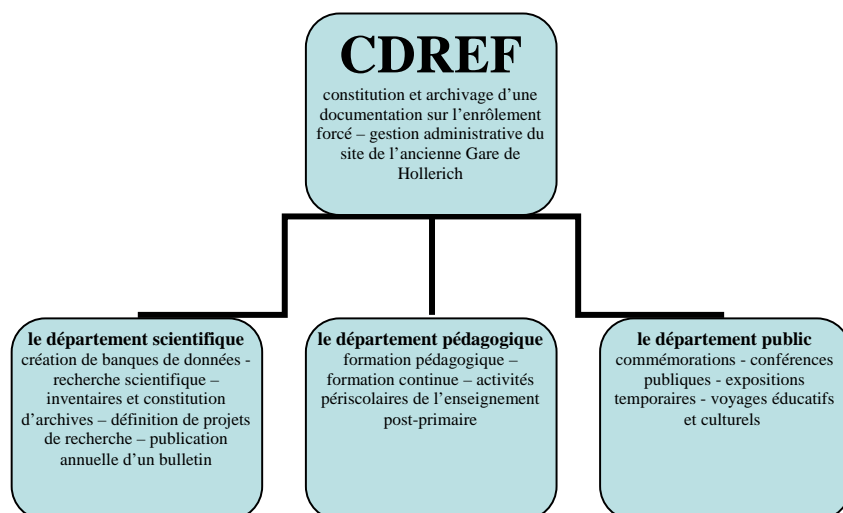
4. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veille à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force et la Fondation du Mémorial de la Déportation.

Depuis le 30 juin 2008 un règlement interne définissant la cohabitation des différents organismes et organisations sur le site de l'ancienne Gare de Hollerich est en vigueur. Il est à la base du bon fonctionnement du CDREF, respectivement du Mémorial de la Déportation.



Le travail du CDREF est axé sur 3 branches :



Grâce à une newsletter interne mensuelle, le CDREF reste en contact permanent avec le CDSEF.

Le 8 octobre nous participions à la deuxième conférence réunissant tous les directeurs et responsables des administrations publiques.

5. Le personnel

Grâce à l'engagement remarquable d'une équipe d'étudiant(e)s motivé(e)s notamment, Fabienne Benseghir, Séverine Arend, Ben Klein, Julie Wieclawski, et surtout Laurent Goedert, notre travail put démarrer dans les meilleurs délais.

Depuis quelques mois, notre service s'est agrandi. Une secrétaire à mi-temps, Madame Marylène Raus-Grün et un historien-chercheur, Monsieur Carlo Neuman, professeur d'histoire déchargé à raison d'une mi-tâche, renforcent nos rangs.

6. Les voyages de service et les missions à l'étranger

En raison de l'impact des travaux de rénovation, le CDREF entreprit un nombre restreint de voyages de service.

Le 24 octobre notre réunion de travail annuelle avec les responsables du Centre de Tolérance « Territoires de Mémoires » eut lieu à Liège. On y dressa notamment le bilan de la coopération au sein du projet « Mémoires » du LGE. Partant de nos excellents rapports, nous réfléchissions sur l'orientation future de nos efforts. Il fut convenu d'élaborer une proposition de convention, qui servirait de base à l'élaboration d'une publication scientifique commune.

Du 3 au 5 novembre, le CDREF participa au colloque « Europäische Perspektiven der Gedenkstättenpädagogik zur NS-Zeit in Frankreich, Belgien und Deutschland » à Osthofen. M. Steve Kayser eut l'occasion d'intervenir sur la situation du travail de mémoire au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre d'un exposé. A cette occasion, un groupe de réflexion et de travail international vit le jour. Ses membres, historiens et représentants de

mémoriaux de la Deuxième Guerre mondiale, élaborèrent une déclaration commune sur le travail d'histoire et de mémoire européen, qui sera publiée en 2009. Elle fera foi de charte fondamentale orientant la future coopération internationale. Dorénavant le groupe se réunira au moins deux fois par an. Le CDREF s'est chargé d'organiser le second colloque sur les perspectives européennes au Luxembourg en octobre-novembre 2009 en collaboration avec le CDRR. Le 27 novembre une rencontre avec Messieurs Claude Frisoni et Guy Dockendorf permit d'entamer la planification de cet événement.

Le 14 novembre Monsieur Kayser rencontra Monsieur Dominique Hanson, Directeur du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles. La visite permit e.a. de préparer les bases d'une collaboration ultérieure. Les responsables bruxellois prépareront une section d'exposition où référence sera faite à l'enrôlement forcé au Luxembourg. Ils prendront contact avec le CDREF.

Lors de la réunion de la « Kommission 5, Schulwesen, Ausbildung, Forschung und Kultur » du Conseil Parlementaire Interrégional du 21 novembre, en présence d'invités internationaux, experts en matière de travail d'histoire et de mémoire, ainsi que de représentants du Parlement luxembourgeois, qui eut lieu au sein du Mémorial de Hinzert, le CDREF et le CDRR furent représentés. Monsieur Paul Dostert et Monsieur Steve Kayser eurent l'occasion de faire des réflexions sur leur travail et d'entrevoir l'avenir de leurs institutions fondé sur leur étroite collaboration.

7. Le travail et les réalisations

A. Le département scientifique :

• l'élargissement du fonds de bibliothèque

En 2008, la bibliothèque du CDREF s'amplifiait de façon considérable pour atteindre 850 titres. Par-dessus tout, nous avons saisi l'occasion de toucher à divers dons de livres ainsi qu'à un fonds de bibliothèque privé de 350 titres. Les thématiques embrassent l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité, ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

Tous les ouvrages furent encodés dans notre inventaire. Ils seront accessibles aux visiteurs du CDREF, dès que les nouvelles structures d'accueil prévues dans la salle polyvalente seront prêtes. Il est envisagé de mettre au point un système de prêt public lié à une carte de lecteur.

• l'aménagement du fonds d'archives

En 2008 nos étudiants ont réussi à nettoyer, classer et à inventorier tous les dossiers conservés au sein de l'ancienne Gare de Hollerich. Le classement des photos et objets de collection est prévu en 2009. Un projet de saisie électronique de la documentation disponible sera nécessaire, mais se heurte actuellement au manque de personnel. Néanmoins, nous espérons établir l'inventaire des fonds des ANL en rapport avec l'enrôlement forcé en 2009.

En octobre le Service des Dommages de Guerre Corporels nous confia des dossiers relatifs au sort d'un certain nombre d'enrôlés de force. Outre les ANL, le CDREF et le CDRR, la documentation relative à l'histoire du Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale reste difficile à cerner, vu que certaines collections et fonds de documents demeurent soit entre les mains de particuliers, soit entre les mains d'administrations communales. La documentation très volumineuse de l'ancienne Ligue Luxembourgeoise des Invalides et des Mutilés de Guerre restera archivée auprès du CDRR.

Au cours de l'année 2008, le CDREF fut saisi d'un certain nombre de demandes de renseignements de particuliers sur le sort de ressortissants luxembourgeois enrôlés de force. Il s'adressa au service d'archivage et de documentation Wast à Berlin. Ce fonds d'archives nous permet de nous renseigner sur une grande partie des enrôlés de force luxembourgeois.

Suite à une démarche de l'administration communale de Remich auprès de nos services, nos contacts avec les organes de presse luxembourgeois nous permettaient en outre de lancer un appel de recherche concernant un enrôlé de force de Remich, recherché par un ami polonais.

Comme dans le passé, ces bons rapports firent que le CDREF se vit léguer des documents personnels relatifs à l'histoire du Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale.

• les projets de recherche

Au cours de l'année 2008, le CDREF aborda l'accompagnement de deux aspirants-professeurs dans la rédaction de leurs travaux de candidature. Il s'agit d'une part d'une étude sur l'approche pédagogique quant aux crimes contre l'humanité et d'autre part d'une analyse pédagogique de la visite de mémoriaux, en l'occurrence l'ancien SS-Sonderlager KZ-Hinzert, respectivement le Mémorial de la Déportation à Hollerich. Un aspirant-professeur est conseillé dans ses travaux sur la didactique quant aux lieux de mémoire. Partant du Mémorial de la Déportation, il se concentre sur la thématique de l'enrôlement forcé et de la déportation politique.

En même temps, un étudiant candidat au Master prépare une thèse sur la déportation politique en collaboration avec le CDRR et le CDREF.

Dans le cadre du Congrès de l'Amicale française de Mauthausen organisé du 8 au 11 mai au sein du CCRN, Monsieur Steve Kayser eut l'occasion

d'intervenir et d'analyser la situation du Grand-Duché de Luxembourg sous l'occupation nazie.

La création d'une banque de données sur les lieux de mémoire nationaux débutée au cours de 2007 avança. Rappelons que le CDREF, en accord avec le CDRR se lança dans la confection d'une banque de données nationale, récapitulant tous les lieux de mémoire tels qu'ils se répartissent sur le territoire luxembourgeois. Le Ministre de l'Intérieur appuya cette initiative moyennant une lettre circulaire adressée aux administrations communales luxembourgeoises. Elle fut accompagnée d'un questionnaire portant sur les noms de rue, de places publiques ou de bâtiments qui renvoient aux années noires, aux Musées régionaux ou nationaux, aux archives communales, aux initiatives locales et aux collectionneurs privés, respectivement aux traces matérielles et visuelles de la guerre.

Au bout d'une première date limite fixée au 1^{er} octobre 2007, 65 communes n'avaient pas encore répondu à notre appel. En 2008 un premier rappel fut adressé aux administrations concernées. A l'heure actuelle nous attendons encore une trentaine de répliques. En plus un groupe d'historiens-chercheurs de l'Université de Luxembourg nous associa à un projet puisant directement sur les données dont nous disposons. Grâce à leurs informations et grâce aux données reçues de la part des responsables du MNHM à Diekirch, nous pouvions compléter la banque de données qui est en train de prendre forme.

Le 3 novembre, Monsieur Kayser eut l'occasion de faire le point sur le travail d'histoire et de mémoire au Grand-Duché devant un public intéressé et nombreux dans le cadre du colloque international sur la pédagogie des lieux de mémoire à Osthofen.

A l'heure actuelle, le CDREF suit le montage d'un film documentaire sur le vécu de l'enrôlé de force Emile Schwirtz.

• **les partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux**

L'établissement d'un réseau de musées thématiques sur la Seconde Guerre mondiale, tels que le MNHM à Diekirch ou le Musée National de la Résistance à Esch-sur-Alzette s'avère difficile. Nous espérons définir une ligne commune en 2009. En même temps le Musée Régional des Enrôlés de Force de la Ville de Dudelange pourra compter sur notre appui.

En 2008 nos rapports avec le Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance (« Territoires de Mémoire ») à Liège, la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence et le Centre européen du Résistant déporté implanté près de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof s'intensifièrent. S'y rajoutaient des contacts avec les responsables du Mémorial National du Fort de Breendonk, du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles, le Dokumentations- und Kulturzentrum Deutscher Sinti und Roma Heidelberg, du Mémorial de Compiègne et du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon. Ces liens seront renforcés en 2009.

Malheureusement le Mémorial Alsace-Moselle à Schirmeck, n'a jusqu'à présent pas donné suite à nos propositions pour réaliser une collaboration plus étroite au sein de la Grande Région.

Grâce à la création du groupe de travail international « Histoire-Mémoire » notre objectif de réaliser un réseau européen consacré au travail de mémoire, objectif que nous partageons avec nos collègues à l'étranger, se concrétise. Le colloque international organisé en automne 2009 au Luxembourg s'inscrit dans cette logique.

B. le département pédagogique :

• la formation pédagogique

Une série de séminaires furent proposés dans le cadre de la formation pédagogique de l'Université de Luxembourg. L'intention en était de sensibiliser les enseignants-stagiaires à la méthodologie pédagogique, en vue de traiter la thématique de la Seconde Guerre mondiale dans les classes de lycéens.

Le « Mémorial de la Déportation », comme lieu de mémoire et lieu de travail fit partie du programme proposé. De même une visite commentée du Centre de Documentation et de Rencontre de Hinzert retint l'intérêt de tous les participants. La proclamation de l'introduction du service militaire obligatoire par les autorités allemandes, ainsi que la Grève de 1942 furent particulièrement mises en évidence.

Le CDREF est en train de définir et d'élaborer un certain nombre d'ateliers pédagogiques destinés à la formation continue des enseignants d'Histoire dans nos lycées. En même temps, il s'occupe de l'élaboration d'un dossier didactique destiné aux visites scolaires du Mémorial de la Déportation.

• la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité

En 2008 Monsieur Carlo Neuman suivit deux formations organisées par le MENFP en collaboration avec le Mémorial de la Shoah à Paris, en vue de préparer la journée pédagogique du 27 janvier 2009.

Notre institution ne fut pas associée à l'organisation de cette journée. Une évaluation sur le travail de mémoire dans nos écoles serait d'un grand intérêt.

- **le projet «Mémoires» du LGE, du SNJ et «Territoires de mémoire»**

En 2007, dans le cadre de la campagne « tous différents, tous égaux », lancée par le Conseil de l'Europe, secondé par l'appui scientifique du Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance à Liège («Territoires de mémoire») et du CDREF, le Service National de la Jeunesse (SNJ) prit l'initiative de patronner l'élaboration d'une exposition itinérante consacrée au travail de mémoire d'élèves du (LGE) et de l'Ecole Privée du Fieldgen (EPF) face à l'histoire du Luxembourg pendant les années 1939-1945 .

L'exposition accompagnée d'un catalogue explicatif et illustré fut présentée le 25 janvier 2008 dans l'agora du CCRN Abbaye Neumünster en présence de Mesdames les Ministres Marie-Josée Jacobs et Mady Delvaux-Stehres. Monsieur Carlo Neuman y représenta le CDREF. Au cours de l'année 2008, de nombreux jeunes eurent l'occasion de visiter « Mémoires » sur les deux étapes ultérieures, à savoir Ettelbrück et Differdange.

Le projet est documenté sur le site <http://tdte.jeunesse.lu/> .

- **l'encadrement du projet « Spurensuche 2.Weltkrieg » du Lycée technique de Bonnevoie, lycée partenaire officiel en collaboration avec le LCTO**

Partant d'un projet scolaire de 12^e du régime technique de la section commerce et gestion, intitulé « Luxembourg – City – WWII Project » quatre élèves du Lycée technique de Bonnevoie mirent au point un circuit touristique à travers la ville de Luxembourg sur le thème de la Seconde Guerre mondiale, avec le conseil scientifique du CDREF.

Grâce au soutien de la part du CDRR, de la Ville de Luxembourg, de la Photothèque de la Ville de Luxembourg, du LCTO et de Monsieur André Hohengarten, un dépliant officiel s'intégrant dans l'ensemble des 13 circuits déjà existants fut présenté au public le 22 avril 2008 au sein de la Villa Pauly, en présence de Monsieur le Député-Maire, Paul Helminger.

La présentation fut anticipée par le briefing des personnes chargées des guidages touristiques du LCTO qui eut lieu le 9 avril. En même temps, grâce aux meilleures intentions du S.C.I.E., le CDREF put présenter un fascicule « Guidebook » illustré, servant d'appui aux guides touristiques. Le 23 juillet un reportage télévisé fut réalisé.

- **l'encadrement du projet « Relations Publiques du Mémorial de la Déportation » du LTB, lycée partenaire officiel en collaboration avec le LCTO**

En septembre 2008 les responsables du Lycée technique de Bonnevoie nous proposèrent d'encadrer un nouveau projet d'élèves de 12^e technique du régime commerce et gestion. L'idée que l'équipe composée de quatre lycéennes réalise un dossier publicitaire trilingue (Allemand, Français, Anglais) pour le CDREF sur le site de la Gare de Hollerich fut retenue.

- **l'encadrement du projet « Spurensuche 2.Weltkrieg » du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg, Limpertsberg**

Répondant à la lettre de Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle du 17 décembre 2007 à l'adresse des Directeurs et Directrices des établissements scolaires de l'enseignement secondaire en vue de prendre une initiative dans le cadre du 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Monsieur le Directeur du Lycée technique Michel Lucius, Jean-Marie Gieres, s'adressa au CDREF, afin de réaliser un projet pédagogique autour de cette thématique.

Au cours de la journée du mercredi, 10 décembre 2008, la communauté scolaire du Lycée Michel Lucius lança un certain nombre d'activités en coopération avec Amnesty International Luxembourg et le CDREF.

La coordination fut assurée par Monsieur Carlo Neuman et Monsieur Jean-Marie Gieres.

Le programme de la journée fut chargé. Une classe de 12^e visita le mémorial de l'ancien camp de concentration, KZ-Osthofen, une classe de 11^e le Centre de Tolérance, Territoires des Mémoires, à Liège, tandis qu'une classe de 8^e participa à un atelier pédagogique encadré par Amnesty International et que trois classes du cycle moyen et supérieur (10^e, 11^e et 12^e) suivirent un débat avec Monsieur Gerd Klestadt, ancien détenu du KL Bergen-Belsen, survivant de l'Holocauste sur le vécu de ce dernier et les droits de l'homme. Amnesty International encadra un atelier pédagogique avec une classe de 8^e.

Actuellement, un des groupes d'élèves travaille à la réalisation d'un calendrier 2009 ayant pour sujet les droits de l'homme: chaque mois présente une date importante en rapport avec les droits de l'Homme, avec une illustration et un texte accompagnant cette illustration.

La présentation du calendrier aura lieu le 27 janvier 2009 dans le cadre de la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la Prévention des Crimes contre l'Humanité. Elle sera suivie d'une table-ronde évaluant les expériences et les acquis de la journée pédagogique du 10 décembre 2008.

- **la réalisation de voyages éducatifs et le suivi de projets pédagogiques**

Le CDREF organisa les visites du LTML à Osthofen, respectivement à Liège dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Homme.

Nous soutenons également la réalisation d'une exposition itinérante destinée à l'école primaire de Contern en coopération avec la section locale des enrôlés de force de Contern.

C. Le département public

• l'organisation d'expositions, de conférences et de séminaires

Vu l'impact des travaux de réfection, le cycle de conférences publiques prévues pour 2008 dut être suspendu.

En février-mars, les séminaires destinés aux enseignants-stagiaires de l'enseignement secondaire purent être assurés.

• la participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives

Nous regrettons de ne pas avoir été invités à nous joindre aux moments de recueillement à l'occasion de la Journée de la Commémoration nationale en octobre 2008.

Au cours de l'année 2008, diverses réunions avec les responsables de la Fondation du Mémorial de la Déportation permettaient de réfléchir et sur l'avenir de la fondation et sur la future cohabitation au sein de l'ancienne Gare de Hollerich.

Il en est de même au niveau du CDSEF, qui fut régulièrement mis au courant de l'évolution du projet de transformation du bâtiment, grâce à notre newsletter interne mensuelle et notre présence lors des réunions du comité. Le 22 octobre le CDREF invita les membres du CDSEF à prendre un verre à l'amitié.

Le 5 avril Monsieur Kayser fit un exposé à l'occasion du 60e anniversaire de l'A.L.M.G.I. au Centre Culturel de Beggen.

Le 30 août 2008, à l'occasion du 66e anniversaire de la proclamation de l'enrôlement forcé de la jeunesse luxembourgeoise par le Gauleiter Simon, le CDREF et le CDSEF invitèrent les représentants du Comité international de la Schueberfouer, de l'Association européenne des commerçants-forains et de l'Union Européenne des Forains, ainsi que le Collège des Bourgmestre et des échevins de la Ville de Luxembourg à assister à une cérémonie commémorative devant le Mémorial de la Déportation. Monsieur le Président de la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de force, Jos Weirich encadra une visite guidée du Mémorial de la Déportation. Le Président du Comité international, Monsieur Charly Schmit, nous remercia vivement de cette initiative et rappela les sacrifices de la génération qui a vécu l'hécatombe.

Dans le même esprit, le CDREF fut représenté le 5 septembre dans la traditionnelle messe des forains.

Le 13 septembre nous assistions à une visite du Musée de la Résistance à Esch- sur-Alzette organisée par l'amicale française de Mauthausen.

Le 28 septembre le CDREF fut également représenté lors de la célébration de la Journée commémorative des enrôlés de force.

Le 3 octobre Monsieur Kayser et Monsieur Dostert eurent l'occasion de faire des interventions axées sur le travail de mémoire et l'expression artistique dans le cadre de l'inauguration du « Monument de la Mémoire et de l'Espérance » à Steinsel.

Le 7 octobre nous participions avec le CDSEF et la Fondation du Mémorial de la Déportation à la Journée 60+, organisée par l'administration communale de la Ville de Luxembourg. Notre guichet d'information attira l'attention de maintes personnes.

Le 8 novembre Monsieur Steve Kayser assista à la cérémonie commémorative auprès du Monument national de la solidarité et à la messe solennelle au sein de l'Eglise de Luxembourg-Gare en l'honneur des victimes enrôlées de force prisonniers du camp de Tambow.

Le 15 novembre le CDREF participa à la cérémonie de dépôt de fleurs auprès du monument Pierrot à Bruxelles.

De même nous fûmes présents le 21 novembre lors de l'inauguration de l'exposition Wercollier réaménagée au CCRN de l'Abbaye de Neumünster.

• les publications

Un article présentant les travaux du CDREF en 2008 fut publié dans la revue « Les Sacrifiés ».

En plus le dossier spécial publié dans le Luxemburger Wort à l'occasion du 65e anniversaire de la proclamation de l'enrôlement forcé et du début de la Grande Grève, fut retravaillé et pour être édité fin 2009 sous forme de livre accompagné d'un CD-Rom.

• le lancement d'un site internet

Comme convenu avec les responsables du Service e-Luxembourg, le CDRR et le CDREF se concertèrent sur le contenu d'un site internet commun. La procédure de lancement fut entamée en décembre.

8. Mémorial de la Déportation

Les visites individuelles sont possibles du lundi au jeudi de 9.00 à 11.30 et de 14.00 à 16.00.

Toute visite en groupe ou visite guidée peut être réservée au numéro tel: 00352/247-88191 ou à l'adresse e-mail: secretariat@cdref.etat.lu.

Les visites pédagogiques sont prévues les mardis et jeudis, selon les mêmes horaires et après réservation.

9. Le budget

Pour l'exercice budgétaire 2008, le CDREF et le CDSEF disposaient de 20000 euros. Les investissements furent de 18467,88 euros.

CDREF

Menues dépenses (livres, matériel) : 8375,33 euros

Documentation et archivage : 1726,35 euros

Formation pédagogique et séminaires : 955,64 euros

Frais de nettoyage: 4953,75 euros

CDESF

Frais représentatifs cérémonie du 31 août à Wiltz: 160 euros

Frais liés à l'organisation de la journée commémorative du 30.09: 650 euros

Frais de fonctionnement: 1646,81 euros

10. En souvenir de Monsieur Robert Loewen

Nous déplorons le décès de notre ami Robert Loewen, enrôlé de force.

Pendant des années il nous fut un accompagnateur et un ami fidèle. Nous le remercions pour son engagement au service de la mémoire et de l'éducation à la citoyenneté.

C'est avec dévouement et respect que nous garderons son souvenir et que nous transmettrons son message de paix et de fraternité.

D. Annexes

Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

07 janvier 2008	Discours à l'occasion de la matinée d'études organisée par InterLycées à l'Athénée
11 janvier 2008	Visite de Monsieur Bernard Niquet, Préfet de la région Lorraine
22 janvier 2008	Visite de S.E. Monsieur Zeng Peiyan, Vice-Premier Ministre de la République Populaire de Chine
24 janvier 2008	Entrevue avec Monsieur Geert Mak, historien et journaliste néerlandais
25 janvier 2008	Visite officielle de S.E. Monsieur François Fillon, Premier Ministre de la République française
28 janvier 2008	Entretien avec Monsieur Graham Watson, Président du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) au Parlement Européen
31 janvier 2008	Visite officielle de S.E. Monsieur Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
18 février 2008	Visite de travail de S.E. Monsieur Fredrik Reinfeldt, Premier Ministre du Royaume de Suède
20 février 2008	Rencontre avec des élèves du Steinwald-Gymnasium de Neunkirchen
26 février 2008	Visite de travail de S.E. Monsieur Geir H. Haarde, Premier Ministre de la République d'Islande
26 février 2008	Entretien avec Monsieur Franco Frattini, Vice-Président de la Commission Européenne
28 février 2008	Visite de travail de S.E. Monsieur Robert Fico, Premier Ministre de la République slovaque
19 mars 2008	Entretien avec Monsieur Erhard Busek, Vizekanzler a.D. und Bundesminister a.D. für Wissenschaft und Bundesminister a.D. für Unterricht, Geschäftsführender

	Vorsitzender des Wissenschaftlichen Beirates des Herbert-Batliner-Europainstitutes
8 avril 2008	Visite de travail de S.E. Monsieur Yves Leterme, Premier Ministre du Royaume de Belgique
17 avril 2008	Visite de travail de Monsieur Erwin Pröll, Landeshauptmann de la Basse Autriche
18 avril 2008	Entretien avec Monsieur Martin Schulz, Président du groupe PSE au Parlement Européen
21 avril 2008	Entretien avec Monsieur Martti Ahtisaari, ancien Président de la République de Finlande et Président du « Crisis Management Initiative » (CMI)
21 avril 2008	Entretien avec Monsieur Klaus Jensen, Oberbürgermeister de Trèves
29 avril 2008	Entretien avec Monsieur Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union Européenne, Haut Représentant pour la politique étrangères et de sécurité commune
30 mai 2008	<u>3rd Luxembourg Financial Forum</u> : - Allocution de bienvenue lors de l'ouverture - Débat avec Monsieur Jürgen Stark, membre du directoire de la Banque centrale européenne
25 juillet 2008	Entretien avec Monsieur Jean Arthuis, ancien Ministre des Finances français, Président de la Commission des Finances du Sénat français et Président du Conseil général de la Mayenne
20 août 2008	Entretien avec Monsieur Norbert Blüm, ancien Ministre du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale d'Allemagne
11 septembre 2008	Entretien en tête-à-tête avec S.E. Monsieur Herman Van Rompuy, Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique
22 novembre 2008	Entretien avec Monsieur Michel Platini, Président de l'UEFA
24-26 novembre 2008	Visite d'Etat de S.E. Madame Tarja Halonen, Présidente de la République de Finlande

3 décembre 2008

Visite de travail de S.E. Monsieur Brian Cowen, Premier
Ministre d'Irlande

4 décembre 2008

Visite de Monsieur José Manuel Barroso, Président de la
Commission européenne

* * * * *

<p style="text-align: center;">Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</p>
--

08 janvier 2008

BRUXELLES :

1. Entrevue avec Monsieur Joseph Daul, Président du groupe du PPE
2. Discours lors d'une manifestation organisée par la Konrad-Adenauer-Stiftung

09 janvier 2008

BERLIN : Enregistrement de l'émission de Madame Sabine Christiansen « Mein 2008 »

12 janvier 2008

MALTE : « Cérémonies de l'introduction de l'euro »

1. Déjeuner officiel offert par S.E. Monsieur Fenech Adami, Président de la République de Malte
2. Discours lors des cérémonies officielles
3. Dîner offert par S.E. Monsieur Lawrence Gonzi, Premier Ministre, Ministre des Finances de la République de Malte

13-15 janvier 2008

CAP-VERT : Visite de travail à Praia
Entrevues avec :

- S.E. Monsieur Pedro Verona Pires, Président de la République de Cap-Vert
- S.E. Monsieur José Maria Neves, Premier Ministre
- S.E. Monsieur Aristides Lima, Président de l'Assemblée nationale

16-18 janvier 2008

SENEGAL : Visite de travail à Dakar
Entrevues avec :

- S.E. Monsieur Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal
- S.E. Monsieur Cheikh Hadjibou Soumare, Premier Ministre

21 janvier 2008

BRUXELLES : Entrevue avec Monsieur Pierre de Boissieu, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne

29 janvier 2008

ZURICH :

1. Discours lors du « Dolder Meeting 2008 » organisé par la société Tamedia AG
2. Enregistrement de l'émission « Sternstunde Philosophie »

- 6-8 février 2008 **JAPON** (Tokyo): Visite officielle
1. Audience auprès de S.M. l'Empereur Akihito
 2. Entrevues avec :
 - S.E. Monsieur Yasuo Fukuda, Premier Ministre
 - S.E. Monsieur Yohei Kono, Président de la Maison des Représentants
- 19 février 2008 **BERLIN :**
1. Petit-déjeuner avec Monsieur Christian Wulff, Ministre-Président de Basse-Saxe
 2. Remise du « Deutscher Staatsbürgerpreis de la Staatsbürgerliche Stiftung Bad Harzburg » à Monsieur le Premier Ministre : laudatio prononcée par S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
- 7 mars 2008 **VATICAN :** Visite de travail
1. Audience en tête-à-tête auprès de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI
 2. Entrevues avec :
 - S.E. Mgr l'Archevêque Dominique Mamberti, Secrétaire pour les Relations avec les Etats
 - Son Eminence le Cardinal Jean-Louis Tauran, Président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux
- 7 mars 2008 **ROME :** Visite de travail
1. Entrevue avec S.E. Monsieur Romano Prodi, Président du Conseil des Ministres
 2. Remise à Monsieur le Premier Ministre de l'insigne de chevalier de Grand Croix de l'Ordre du Mérite italien par S.E. Monsieur Giorgio Napolitano, Président de la République d'Italie
- 12 mars 2008 **BRUXELLES :** Discours lors du cycle des Grandes Conférences du Forum Financier belge, organisé par la Banque Nationale de Belgique
- 13-15 mars 2008 **BRUXELLES :**
1. Réunion Benelux
 2. Sommet du PPE
 3. Conseil Européen
- 18 mars 2008 **SARREBRUCK :** Réunion conjointe des Gouvernements luxembourgeois et sarrois
- 2-3 avril 2008 **BUCAREST** (Roumanie) :
1. Sommet de l'OTAN
 2. Entretien avec S.E. Monsieur Lech Kaczynski,

Président de la République de Pologne

- 9-12 avril 2008
9 avril 2008
10 avril 2008
11 avril 2008
12 avril 2008
15 avril 2008
23-24 avril 2008
28 avril 2008
1^{er} mai 2008
15 mai 2008
2 juin 2008
5 juin 2008
- ETATS-UNIS D'AMERIQUE :**
WASHINGTON : Entrevue avec Monsieur George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique
PITTSBURGH : Remise à Monsieur le Premier Ministre du titre de « Docteur honoris causa » de l'Université de Pittsburgh
WASHINGTON : Réunion des Ministres des Finances du G7
WASHINGTON : Réunions du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale
- BRUXELLES :**
1. Discours lors de la conférence « Avantages et Bienfaits de l'Euro : l'heure du Bilan », organisée par le Comité économique et social européen
 2. Intervention lors du 8^e Sommet des Présidents des groupes parlementaires PPE-DE-UE au Parlement Européen
- MOSCOU :** Visite de travail
- Entrevue avec S.E. Monsieur Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie
 - Entrevue avec Monsieur Dimitri Medvedev, Président élu de la Fédération de Russie
- VIENNE :**
1. Discours lors de la « 36^e conférence économique », organisée par la Banque nationale d'Autriche
 2. Déjeuner offert par S.E. Monsieur Alfred Gusenbauer, Chancelier fédéral de la République d'Autriche
- AIX-LA-CHAPELLE :** Remise du Prix Charlemagne à S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
- BRUXELLES :** Discours lors du « Brussels Economic Forum 2008 », organisé par la Commission Européenne
- FRANCFORT :**
Discours lors des festivités à l'occasion du 10^e anniversaire de la Banque centrale européenne et du Système Européen de Banques centrales
- BERLIN :** Entrevue avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne

- 10 juin 2008 **VARSOVIE** (République de Pologne) : Visite de travail
Entrevues avec :
- S.E. Monsieur Lech Kaczyński, Président de la République de Pologne
 - S.E. Monsieur Donald Tusk, Premier Ministre
- 17 juin 2008 **LA HAYE** :
1. Cérémonie de signature du nouveau traité Benelux
 2. Dîner offert par S.E. Monsieur Jean-Peter Balkenende, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas
- 18 juin 2008 **BRUXELLES** : Discours dans le cadre d'une conférence placée sous le thème de « L'Europe qui marche et qui recule », organisée par l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles
- 19-20 juin 2008 **BRUXELLES** :
1. Réunion Benelux
 2. Sommet du PPE
 3. Entretiens avec :
 - S.E. Monsieur Ferenc Gyurcsany, Premier Ministre de la République de Hongrie
 - S.E. Monsieur François Fillon, Premier Ministre de la République française
 4. Conseil Européen
- 25-28 juin 2008 **REPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN** : Visite officielle
Astana (nouvelle capitale) :
1. Audience auprès de S.E. Monsieur Nursultan Nazarbaev, Président du Kazakhstan, et remise au Premier Ministre Juncker des insignes de l'Ordre Dostyk-I, la plus haute distinction de mérite kazakhe
 2. Entretiens avec :
 - S.E. Monsieur Karim Massimov, Premier Ministre
 - S.E. Monsieur Kassym-Jomart, Président du Sénat
- 9 juillet 2008 **STRASBOURG** : Intervention su sujet du rapport sur les activités de la Banque centrale européenne en 2007 lors de la session plénière du Parlement Européen
- 13 juillet 2008 **PARIS** : Sommet de Paris pour la Méditerranée
Entretiens avec :
- S.A. Sérénissime Albert II, Prince Souverain de Monaco
 - S.E. Monsieur François Fillon, Premier Ministre de la République française

- 16 juillet 2008 **BRUXELLES** : Entretien avec Monsieur Michel Delebarre, Premier Vice-Président du Comité des Régions de l'Union Européenne
- 28 juillet 2008 **SALZBOURG** : Remise du « Herbert-Batliner-Europapreis für Verdienste um den Kleinstaat » à Monsieur le Premier Ministre (laudatio prononcée par S.E. Monsieur Alfred Gusenbauer, Chancelier fédéral de la République fédérale d'Autriche)
- 31 août 2008 **BERLIN** : Participation à l'émission télévisée « Anne Will »
- 1^{er} septembre 2008 **BRUXELLES** : Conseil Européen extraordinaire consacré à la situation en Géorgie
- 5 septembre 2008 **MUNICH** : Remise du Prix « Franz Josef Strauß » de la Hanns-Seidel-Stiftung à Monsieur le Premier Ministre (laudatio prononcée par Monsieur le Dr Edmund Stoiber, ancien Ministre-Président de Bavière)
- 17 septembre 2008 **BRUXELLES** : Discours lors du « Breakfast Policy Briefing » du « European Policy Centre »
- 25 septembre 2008 **TIRANA** (République d'Albanie) : Visite officielle
Entretiens avec :
- S.E. Monsieur Sali Berisha, Premier Ministre
 - S.E. Madame Jozefina Topalli, Présidente du Parlement albanais
- 29 septembre 2008 **SOLINGEN** : Remise du Prix « Die schärfste Klinge », prix d'honneur de la ville de Solingen, à Monsieur le Premier Ministre
- 30 septembre 2008 **FRANCFORT** : Remise du prix « European Banker of the Year 2007 » à Monsieur Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne. Laudatio prononcée par Monsieur le Premier Ministre
- 4 octobre 2008 **PARIS** : Réunion des membres européens du G8 sur la crise financière internationale au Palais de l'Elysée
- 9-11 octobre 2008 **WASHINGTON** :
1. Cérémonie d'ouverture de la conférence « The Euro's global Role at 10 » organisée par le Peterson Institute
 2. Réunion des Ministres des Finances du G7
 3. Echange de vues sur la crise financière mondiale des Ministres des Finances du G7 avec Monsieur George W. Bush, Président américain, dans la Maison Blanche

4. Assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
- 12 octobre 2008 **PARIS** : Réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone euro au Palais de l'Elysée
- 14-17 octobre 2008 **BRUXELLES** :
1. Réunion Benelux
 2. Sommet du PPE
 3. Entretiens avec :
 - S.E. Monsieur Yves Leterme, Premier Ministre du Royaume de Belgique, au sujet de la Banque Kaupthing
 - S.E. Madame Yulia Timoshenko, Premier Ministre de la République d'Ukraine
 4. Conseil Européen
- 24-26 octobre 2008 **REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE** :
Pékin : 7^e Sommet de l'ASEM
- 27-28 octobre 08 **REPUBLIQUE DE MONGOLIE** : Visite officielle
Entrevues avec :
- S.E. Monsieur Nambaryn Enkhbayar, Président
 - S.E. Monsieur Sanjaagiin Bayar, Premier Ministre
 - S.E. Monsieur Damdin Demberel, Président du Grand Khoural d'Etat (Parlement mongole)
- 30 octobre 2008 **BAD KREUZNACH** : Discours dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de la rencontre Adenauer – de Gaulle
- 7 novembre 2008 **BRUXELLES**:
1. Réunion informelle des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
 2. Entrevue avec S.E. Monsieur Mirek Topolánek, Premier Ministre de la République tchèque
- 11 novembre 2008 **DÜSSELDORF**: Discours dans le cadre du "Freundschaftsmahl Sankt Martin"
- 14 novembre 2008 **LAUSANNE**:
1. Entretien avec Monsieur Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse
 2. Remise de la Médaille d'Or de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Monsieur le Premier Ministre
- 16 novembre 2008 **BERLIN**: Discours à l'occasion du "Volkstrauertag"

- 20 novembre 2008 **PARIS:** Intervention dans le cadre du dîner de clôture du Programme "Jeunes Leaders Politiques" de l'Institut Aspen France
- 9 décembre 2008 **BONN:**
1. Cérémonie de remise du "Staatspreis des Landes Nordrhein-Westfalen" à Messieurs Jean-Claude Juncker, Jan Peter Balkenende et Yves Leterme
2. Signature d'une déclaration commune en marge de la remise du "Staatspreis" aux trois Premiers Ministres du Benelux
- 10-13 décembre 2008 **BRUXELLES:**
1. Réunion Benelux
2. Sommet du PPE
3. Conseil européen
- 19 décembre 2008 **PARIS:** Déjeuner avec Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République française

* * * * *

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker
à des événements et rencontres sur le plan national**

09 janvier 2008	Présentation des vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal
22 janvier 2008	Discours lors de la réception de Nouvel An des Entreprises, organisée par la FEDIL
16 février 2008	Discours lors de la soirée organisée à l'occasion du 15 ^e anniversaire de l'Entreprise des Postes et Télécommunications à LuxExpo
5 mars 2008	Réunion Gouvernement – FEDIL
19 mars 2008	Réunion Gouvernement – Fédération des Artisans
23 avril 2008	Discours d'ouverture lors du colloque « Saisir l'opportunité de la Philanthropie au Luxembourg »
3 mai 2008	Séance académique et vernissage de l'exposition historique à l'occasion des festivités du bicentenaire de la paroisse d'Eischen
11 mai 2008	Messe pontificale présidée par Son Eminence le Cardinal Godfried Danneels, Archevêque de Malines-Bruxelles, comme Envoyé spécial de Sa Sainteté le Pape Benoît XVI en la basilique à Echternach
14 mai 2008	Discours lors d'un colloque international à l'occasion du « Willibrordsjoer 2008 » à Echternach
22 mai 2008	Déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays, à la Chambre des Députés
29 mai 2008	Intervention sur la ratification du Traité de Lisbonne, à la Chambre des Députés
2 juin 2008	Discours lors des festivités à l'occasion du 50 ^e anniversaire de la Banque Européenne d'Investissement et inauguration du nouveau siège de la BEI
6 juin 2008	Séance académique à l'occasion du 25 ^e anniversaire du parti « Déi Gréng » à l'Abbaye de Neumünster
12 juin 2008	Discours lors de la réunion hebdomadaire du « Rotary Club-Horizon » au Parc Hôtel à Dommeldange

- 30 juin 2008 Laudatio prononcée par Monsieur le Premier Ministre lors de la remise du Prix « Vision for Europe » de la Fondation Edmond Israel à Monsieur Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne
- 3 juillet 2008 Discours à l'occasion de la remise du prix Emmanuel Servais à Madame Anise Koltz au Centre national de Littérature à Mersch
- 11 juillet 2008 Allocution lors de la cérémonie de remise des diplômes de fin d'études secondaires 2008, à l'Athénée de Luxembourg
- 15 septembre 08 Réunion avec Luxair
- 15 septembre 08 Réunion avec Heintz van Landewyck
- 15 septembre 08 Réunion avec la Fédération des Artisans
- 26 septembre 08 Journées sociales de Luxembourg avec la participation de Monsieur Jacques Delors, ancien Président de la Commission Européenne
- 27 septembre 08 Discours lors de la séance académique à l'occasion du 10^e anniversaire du Forum pour l'Emploi au Centre des Arts pluriels à Ettelbruck
- 5 novembre 2008 Réunion Gouvernement – Union des Entreprises luxembourgeoises (UEL)
- 12 novembre 2008 Discours à l'occasion du 10^e anniversaire de la Banque centrale du Luxembourg
- 4 décembre 2008 Discours à l'occasion de l'inauguration du nouveau Palais de Justice des Communautés européennes
